This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
$B 296 939

Digitized by Google

GIFT OF
J. C. Cebrian

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉPARATION

DES POUVOIRS SPIRITUEL ET TEMPOREL

D'APRÈS LES PRINCIPES CATHOLIQUES

Digitized by Google

VERSAILLES. — IMPRIMERIE CERF, RUE DU PLESSIS, 59.

Digitized by Google

SÉPARATION

DES

POUVOIRS SPIRITUEL ET TEMPOREL

D'APRÈS

LES PRINCIPES CATHOLIQUES

AVEC UNE LETTRE

DE M. LE BARON RICASOLI

PAR

M. J. DE STRADA

DEUXIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE D'UNE RÉPONSE AUX OBJECTIONS

ET DU

STATU QUO ROMAIN

PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 15-17, GALERIE D'ORLÉANS.

1862

Tous droits réservés.

Digitized by Google

BX1790
S7

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Je suis resté à Rome durant les trois hivers qui viennent de s'écouler. Je m'y suis convaincu de l'impossibilité de maintenir, dans les Etats Pontificaux, un gouvernement clérical, soit constitutionnel, soit absolu. Et pourtant j'étudiais ce pays avec une certaine défiance des populations.

En face des évènements qui s'accomplissaient, je pensai d'abord qu'on pourrait neutraliser le territoire de Saint-Pierre et y conserver le pouvoir du Saint-Siége.

Il fallut renoncer à cette idée, l'attitude de Rome m'y forçait. Je ne pouvais d'ailleurs soupçonner que la ville des Papes fût soudoyée par la cour de Turin, à moins

278004

Digitized by Google

d'admettre la complicité sans noblesse de toute une armée française, et la cécité volontaire du gouvernement pontifical qui, chaque jour, augmentait ses troupes et sa police et dont chaque défiance se traduisait par un exil. De plus j'avais vu par moi-même, quelques années auparavant, l'aversion des Romains pour le gouvernement clérical.

Au lieu de trouver les esprits plus excités, je les trouvai plus calmes qu'avant les grands évènements de la Haute-Italie. De 1852 à 1857 une révolution ne se serait pas opérée à Rome sans de terribles représailles ; depuis la guerre, les populations ont oublié la vengeance pour ne penser qu'à la liberté. Ce qui les a conduites à cet oubli de leurs anciennes passions, c'est la résolution, la certitude de l'affranchissement, le ralliement aux principes constitutionnels, et le sentiment que leur modération assure leur indépendance et sa durée. Si l'espérance des Romains ne se réalisait pas, je ne crains pas d'affirmer que la haine se réveillerait plus terrible de toutes les déceptions, et je pressens déjà que la longue attente opère en secret ce changement.

Je me demandai ensuite si l'on ne pourrait pas octroyer à Rome neutralisée, une constitution municipale, laissant aux Papes une situation à peu près semblable à celles dont ils jouissaient dans le siècle qui a précédé l'établissement définitif du gouvernement temporel.

Digitized by Google

Mais la répugnance de Rome me poursuivait toujours : *non vogliamo Papa;* c'est-à-dire pas de gouvernement clérical de près ou de loin. La déclaration était claire.

Bien que je ne sois pas de ceux qui croient à la nécessité du choix de Rome pour capitale du nouveau royaume, j'étais également empêché de m'arrêter à ce projet, par la grande cause de l'unité italienne, à laquelle on affecte de ne pas croire même après coup, même après qu'elle est reconnue par les plus puissants gouvernements de l'Europe. C'était pis encore, si je me tournais du côté des principes évangéliques sur l'institution sacerdotale, des principes modernes sur l'institution gouvernementale.

Ainsi les circonstances politiques, les principes philosophiques, religieux et sociaux, me poussaient également hors des projets moyens où je voulais me reposer.

La question grandissait d'ailleurs à mesure qu'elle se concentrait à Rome. En vain on voulait en faire une pure question de droit des gens. Ceux qui, comme l'éminent M. Guizot, tentent de ramener la polémique à ce point de vue déjà épuisé et jugé dans tous les partis, reculent de six mois et sans avantage pour leur thèse. La question de principe est posée depuis ce temps, l'ensemble des publicistes paraît aujourd'hui le comprendre.

J'ai cherché ailleurs à formuler la véritable question :

Digitized by Google

c'est la nécessité pour notre époque de découvrir les bases légitimes du sacerdoce dans les sociétés, comme elle a déterminé les véritables bases constitutives de l'État.

Le problème posé, j'ai tenté de le résoudre, et je crois avoir démontré que les bases que je propose étaient respectables pour les catholiques, puisqu'elles ont leurs appuis dans l'Évangile et les livres saints ; pour les libéraux puisqu'elles sont les institutions modernes elles-mêmes s'appliquant au sacerdoce. Enfin au jour de ces principes, j'ai cherché une solution à la cause universelle qui se débat à Rome.

Il est à craindre que l'Église ne consente à aucune concession; il fallait donc trouver le moyen de l'amener, sans la violenter et sans qu'elle pût avoir le droit de se dire violentée, à se constituer sur un principe libéral. Je l'ai tenté, je le tente de nouveau par des moyens divers, mais dont l'esprit est le même.

A la fin de février dernier, je communiquai à Monsieur le comte de Cavour mon travail sur *la Constitution libre de l'Eglise libre ;* il en calqua la formule, mais il en altéra et rapetissa l'esprit, comme on verra plus loin. L'adhésion raisonnée que Monsieur le baron Ricasoli nous a fait l'honneur de nous adresser, pour les principes exposés dans le livre d'où ce travail est extrait, le

Digitized by Google

Dogme social, montre dans cet homme d'état une largeur de vues que ne pouvait avoir Monsieur de Cavour, toujours préoccupé du secret et impolitique espoir, de mettre aux mains du roi d'Italie toute l'influence du catholicisme.

Nous sommes heureux de pouvoir publier en tête du présent écrit ce précieux document, qui laisse peut-être entrevoir la possibilité d'un dénouement.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE

DE MONSIEUR LE BARON RICASOLI

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DU ROI D'ITALIE

MONSIEUR,

J'ai parcouru avec le plus grand intérêt le *Dogme social* que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et, quoique les exigences de ma position ne m'aient pas permis, malheureusement, d'en faire un examen approfondi, j'ai pu cependant constater avec bonheur, mon-

Digitized by Google

sieur, que nous marchons au même but, vous dans les régions spéculatives, moi sur le terrain de la pratique.

Je suis heureux, monsieur, de me rencontrer avec un esprit aussi élevé que le vôtre. Si vous voulez bien vous rappeler, monsieur, ce que j'ai eu l'honneur de dire à la Chambre des Députés, dans la séance du 2 juillet, touchant la question Romaine, vous verrez que je veux donner à l'Église les moyens de se réformer, lui assurant cette liberté et cette indépendance qui l'excitent et l'encouragent à se régénérer dans la pureté du sentiment religieux, dans la simplicité des mœurs, dans la sévérité de la discipline, enfin dans toutes les vertus qui furent l'honneur du pontificat et la gloire des âges primitifs du Christianisme. Eh! bien, votre livre, monsieur, indique justement par quelles voies l'Église devrait marcher à ce but; et vous et moi nous nous trouvons d'accord pour appliquer encore une fois cet éternel principe de Machiavel : c'est-à-dire que pour réformer une institution, il n'y a rien de mieux que de la faire revenir à ses origines. Ceci me prouve une fois de plus que je suis dans le vrai, et si cela ne peut rien ajouter à la fermeté de mes convictions, qui sont inébranlables, cela me donnera plus de courage pour marcher droit à la solution du grand

Digitized by Google

problème social, qui est le sujet de votre remarquable écrit. Seulement je ne sais si je pourrai réaliser, dans tout son ensemble, la solution que vous proposez. Il y a dans l'application des théories philosophiques bien des difficultés, que cependant j'oserai affronter, sans rien perdre de la prudence qui doit régler les pas de tout homme d'état. Je ne sais pas si je réussirai; mais, dans tous les cas, si l'on pouvait seulement poser quelques jalons sur cette route, où l'humanité s'égare depuis des siècles, pour lui indiquer le vrai chemin, l'Italie acquerrait de nouveaux titres à la reconnaissance des peuples civilisés. C'est la connexion entre la question Italienne et la question Papale, et la nécessité que nous avons de voir cette dernière résolue dans l'esprit vraiment chrétien, qui m'a fait dire à la Chambre, qu'à l'Italie est échue la grande mission de jeter les bases, non-seulement de son avenir, mais de l'humanité tout entière.

Cette noble et grande tâche ne pourra cependant s'accomplir sans de grands efforts; elle demande la coopération de tous les esprits éclairés, de toutes les consciences droites, de toutes les intelligences élevées. Vous possédez, monsieur, ces qualités au plus haut degré, et je vous félicite de les avoir mises au service de si grandes vérités.

Digitized by Google

S'il se rencontrait beaucoup d'écrivains comme vous, qui réussissent à former une opinion éclairée, sur cette question si ardue, la tâche des gouvernements se trouverait singulièrement facilitée.

En attendant, recevez, etc.

Signé RICASOLI.

Digitized by Google

SÉPARATION

DES POUVOIRS SPIRITUEL ET TEMPOREL

D'APRÈS LES PRINCIPES CATHOLIQUES

Digitized by Google

Elle est temporelle et spirituelle.

Temporelle, il faut reconnaître, même quand on aurait des regrets, que le gouvernement temporel est tombé, puisque ce qui en reste est imposé par la force étrangère.

Spirituelle, il faut avouer que plus l'Eglise veut s'imposer temporellement, plus elle est en désaccord avec l'Etat et avec la conscience moderne.

Or, la position de l'Eglise ne peut être régularisée que si elle se met d'accord avec l'Etat, d'une part, avec les consciences de l'autre.

Digitized by Google

II

Quel sont les moyens que l'on propose?

L'Eglise peut-elle conserver par elle-même ce qui lui reste de gouvernement temporel? Non, car les Romains ne le veulent pas.

L'Eglise peut-elle reconquérir les domaines qu'elle vient de perdre? Non, car il faudrait plus de révolutions pour les lui rendre qu'il n'en a fallu pour les lui enlever.

Les rois catholiques peuvent-ils neutraliser le territoire dit de Saint-Pierre et le déclarer catholique? Non, car on ne peut imposer aux hommes la glèbe même d'une idée sacrée, même la plus sainte religion.

La Papauté peut-elle recevoir les subsides d'un roi ou des rois catholiques unis? Non, car son indépendance serait engagée.

Digitized by Google

III

Et cependant la première condition indispensable pour régulariser la position de l'Eglise est que : Ne pouvant pas avoir de gouvernement temporel, elle ait un moyen de remplacer les ressources qu'il lui donne et d'assurer par là son indépendance sans les rois, c'est-à-dire sans que le pouvoir temporel puisse peser sur le spirituel et par suite sur la conscience religieuse.

Quel est donc ce système qui assurerait pacifiquement et sans secousses à la papauté :

L'indépendance territoriale ;

L'indépendance financière ;

La liberté d'élection des papes ;

La liberté d'élection des cardinaux ;

La liberté d'élection des évêques ?

Ces cinq chefs garantis, l'Eglise est indépendante sans conteste.

Ainsi l'Eglise serait en accord avec l'Etat.

Digitized by Google

IV

L'Eglise, d'autre part, peut-elle reprendre sa puissance directe sur la conscience et sur la science? Non, car l'Eglise ne peut être qu'une influence morale.

Quel est donc le système qui, assurant à l'Eglise sa propre indépendance, peut la garantir dans la conservation de la loi divine, lui donner une influence morale sans qu'elle puisse attenter jamais à la liberté de l'esprit et de la conscience?

Ainsi l'Eglise serait d'accord avec l'Individu.

Nous allons examiner ces graves questions.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

Histoire

I

Établissons quelques faits bien simples :

On divise la vie de l'Église en deux périodes : la première, où elle n'a pas eu de gouvernement temporel, et qui a duré huit cents ans; la seconde, où elle a possédé un gouvernement temporel, et qui a duré mille ans.

C'est là une division erronée en ce sens que, si le gouvernement temporel dure réellement depuis mille ans, il y a trois cents ans que la conscience chrétienne le conteste, tantôt par des dissidences religieuses, tantôt par la philosophie, tantôt par les armes.

Il faut donc, pour être vrai, constater trois périodes dans la vie de l'Eglise :

Digitized by Google

1° L'Église vit huit cents ans sans gouvernement temporel;

2° Les siècles font à l'Église un gouvernement temporel, tacitement approuvé par tous, et cet état dure sept cents ans;

3° Depuis trois cents ans les siècles travaillent à détruire ce gouvernement temporel, et nous sommes au terme où ce gouvernement, expirant dans l'opinion et par le fait, l'Église doit à elle-même, au monde et à la religion, de régler sa position d'une manière digne et stable.

Digitized by Google

II

Dans les premiers âges chrétiens, l'Eglise, sans autre force que sa foi, sa faiblesse et le martyre, ayant devant elle la plus grande puissance que le monde ait vue, l'attaque en face dans le moment même de son apogée, et non-seulement elle se suffit à elle-même, mais elle détruit l'organisation sociale romaine qui avait absorbé toutes les autres. Quand le monde romain, sapé par le christianisme, tombe enfin, l'Église se trouve en présence des Barbares, c'est-à-dire de la force inorganisée succédant à la force organisée ; elle les subjugue d'un mot, et presque subitement.

Mais les Barbares, tout en adoptant la foi chrétienne, gardent leurs mœurs. Ils ne peuvent supporter la pauvreté de cette Église qu'ils respectent. Ces pillards du monde ne croient pas qu'on puisse vivre sans empire et sans sujets, sans vaincus faits serfs ! Le droit de conquête, c'est-à-dire le droit de la force, avait fait la légitimité de leur établissement ; c'était pour eux le droit de la justice. Ils s'imaginèrent donc que l'Église ne pouvait exister sans ce com-

Digitized by Google

plément de puissance; et l'Église qui, depuis huit cents ans, au milieu des temps les plus désordonnés de l'histoire, entourée d'ennemis, vivait d'influence morale, de vertus et de foi, l'Église crut, dans son aveuglement, qu'elle ne pouvait pas se passer de cette puissance temporelle, à l'heure où elle tenait le monde entier sous son ascendant.

La force, se liant dans les mains de l'Église à l'idée de Dieu, à l'idée de mission divine, engendra l'absolutisme par droit divin, aboutit à la théocratie universelle, et s'immobilisa dans les mains de l'Eglise, comme doit rester immobile, au-dessus des passions et des caprices de l'homme, l'idée même de Dieu.

Les siècles s'écoulent. Les peuples du moyen-âge commencent à sentir vaguement que la force ne peut être mise aux mains de ceux qui conservent l'idée immobile de Dieu, sans que la force immobilisée n'immobilise le monde entier, pensée et corps; de telle sorte que ce beau point fixe, l'idée de Dieu, dont la fixité doit être la vie du monde comme sa sécurité, devenait, par une combinaison des deux forces ennemies, la mort de ceux-là mêmes qu'elle devait sauver et grandir.

Dès les onzième et douzième siècle, des protestations éclatent, soit hostiles, soit amies. Saint François d'Assises est la protestation dans la foi; la Sorbonne est la protestation dans la science et le sens social; Jean Huss la pro-

Digitized by Google

testation dans l'hérésie ; Savonarola, la protestation dans la politique.

Au bruit de ces grands avertissements, et pour y répondre, l'Église achève sa perte par l'Inquisition. Enfin, c'est au seizième siècle qu'éclatent de toutes parts les protestations dans la politique, dans la science, dans l'hérésie ; la protestation dans la foi manquerait, si la France n'avait eu cette sage réserve que nous décrirons plus loin.

Depuis cette heure où l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse se sont soulevées, où la France a continué ses oppositions commencées déjà depuis trois siècles, où l'Espagne et l'Italie abattues, n'ont pu lever la tête, depuis cette heure jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis trois cents ans, l'opinion s'est sans cesse mûrie par la connaissance de l'homme et de ses droits, par la philosophie, puisant des idées morales dans le principe même du christianisme, par des législations plus parfaites, par des mœurs devenues chrétiennes, par la séparation de l'idée de la justice et de la force, par l'approfondissement des livres saints et de leur sens ; de telle sorte que, dans quelque parti que ce soit, il n'y a pas aujourd'hui d'esprit sérieux, dénué de préjugés politiques ou de fanatisme religieux, qui ne soit arrivé à admettre la possibilité de la non existence du gouvernement temporel. Restera donc à démontrer l'opportunité, la nécessité et l'urgence.

Arrêtons-nous ici un instant à considérer, pour preuve

Digitized by Google

de ce qui vient d'être dit, l'état relatif de perfection morale et scientifique, d'influence religieuse de l'Église pendant les trois phases qu'elle a traversées.

1° *Sainteté.* — C'est l'Église elle-même, dans sa conscience de chrétienne, qui va nous donner la grande leçon.

A partir de saint Pierre jusqu'à saint Félix IV, c'est-à-dire de l'an 42 (suivant la chronique d'Eusèbe) à l'an 526, tous les papes, sans exception, sont déclarés saints, et ils forment une série de cinquante-cinq pontifes.

Du sixième siècle à la fin du huitième, quinze pontifes seulement arrivent à cette gloire suprême du chrétien, et la série se compose de quarante-deux papes, commençant à saint Félix IV, finissant à saint Léon III.

Pour la période suivante, si l'on excepte trois saints dans la première moitié du neuvième siècle, un saint dans le dixième, il faut aller jusqu'au milieu du onzième pour rencontrer un saint Léon IX. Puis, si l'on met à part saint Grégoire VII et deux bienheureux, on traverse le seizième siècle pour trouver saint Pie V. Soixante-seize pontifes séparent saint Léon III de saint Pie V.

Enfin, on n'en découvre plus un seul jusqu'à nos jours, et on compte trente pontifes de Pie V à Pie IX.

Ainsi, jusqu'à la fin du huitième siècle, sur quatre-vingt dix-huit pontifes, soixante-dix sont déclarés saints, et nous voyons le nombre diminuer à mesure qu'on s'approche de l'espoir du gouvernement temporel. Depuis le neu-

Digitized by Google

vième siècle jusqu'à nos jours, sur cent dix-neuf pontifes six saints et deux bienheureux. N'est-ce pas l'histoire du temporel envahissant et étouffant le spirituel ?

Première époque. Mépris absolu du temporel ; sainteté absolue.

Deuxième époque. Puissance politique convoitée, ambition naissante ; cependant le détachement premier se retrouve encore.

Troisième époque. Gouvernement temporel établi ; quelques saints encore au commencement, puis plus rien, ou plutôt le déchaînement d'ambitions démesurées ; à l'apogée du pouvoir, un monstre qu'on évite de nommer, et l'athéisme au cœur de Rome et de l'Italie.

2° *Science évangélique.* — On sait la profondeur et l'élévation des écrits des Pères des premiers siècles, et comment, après saint Thomas, tout va s'abîmer dans des subtilités qui entraîneront la réforme de la méthode. La terreur qu'inspirait la vraie science, terreur fatalement attachée au despotisme théocratique, fut cause en grande partie de ces mouvements divers et de leurs excès.

3° *Développement de la religion.* — En 313, Constantin fait le christianisme religion d'État. Déjà le monde entier a entendu la parole et nous ne comptons que trois siècles depuis le Christ. A la fin du quatrième siècle, les Goths, Bourguignons, Vandales, etc., embrassent le christianisme ; les Francs au cinquième ; les Irlandais et

Digitized by Google

les Anglo-Saxons au sixième ; les Allemands au huitième.

Viennent ensuite les Danois, Suédois, Polonais, Russes, Hongrois du neuvième au quinzième siècle ; enfin l'Amérique.

Mais est-ce l'Église universelle qui accomplit toutes ces dernières conquêtes ? Les églises séparées ont fait plus de chemin qu'elle dans ces contrées, depuis qu'elle a élevé son autel théocratique.

Dès ce moment, en effet, quel tableau nous présente l'histoire de l'Eglise?

A peine le pouvoir temporel est-il établi, tout échappe au pouvoir spirituel ; l'autocratie grecque se fonde. L'Eglise persiste, le Gallicanisme se fonde. Dans le même temps saint François d'Assises lui donne la grande leçon de pauvreté. Elle persiste, les autocraties allemandes, anglaises s'instituent. Elle persiste, la conscience entière de l'humanité rejette son principe mondain, et l'Eglise isolée reste sans influence pour garder un pouvoir stérile, au lieu d'inspirer encore le monde et d'assurer sa marche dans l'ordre par la liberté dont le Dieu chrétien a fait l'apanage de l'homme.

Et maintenant que l'Église, depuis trois siècles, dispute, lambeau par lambeau, sa théocratie, son gouvernement temporel, son absolutisme, tantôt à la philosophie qui la dédaigne, tantôt à la littérature qui la bafoue,

Digitized by Google

tantôt à ses sujets à qui elle impose l'étranger, tantôt aux rois qui lui enlèvent ses provinces, où l'Église en est-elle enfin venue? Ne songeant plus qu'à protéger son gouvernement et la puissance qui s'y attache, elle a oublié la science ; et cette Église, qui a conservé la science au monde moderne, descend dans la décrépitude de l'ignorance absolutiste. Elle a délaissé le fond pour la forme, l'œuvre de Dieu pour l'œuvre des barbares ; elle se matérialise dans cette puissance humaine. comme si le souffle chrétien l'avait abandonnée. Les nations sentent cet état et s'éloignent, et le sens religieux se perd, la grandeur des âmes s'abaisse, le désordre envahit les masses.

Aussi quand des hommes, dont je respecte le caractère, me disent : — vous proposez un système admirablement rationnel (1) à la place d'un système qui est profondément irrationnel, mais nous n'oserions donner le coup à cet édifice que les siècles ont construit; — je leur réponds : — les siècles l'ont construit, mais les siècles l'ont emporté. C'est parce que les siècles l'ont construit, que les siècles ont droit de l'emporter et de le détruire. L'origine temporelle de ce pouvoir temporel montre qu'on peut légalement le défaire, alors qu'au lieu d'une utilité à l'Église il lui est un embarras; alors qu'au lieu d'atti-

(1) C'est leur mot.

Digitized by Google

rer le respect sur elle, il provoque l'éloignement des peuples ; alors qu'au lieu d'être le soutien de la religion, il en est l'écroulement. Si la mission divine de l'Église est de droit divin, le pouvoir temporel est de droit carlovingien. Le temps emporte ce que le temps a apporté, rien n'est solide dans les formes, cette variété perpétuelle des choses perpétuellement vivantes. Comme un homme change de forme d'enfant à homme fait, d'homme fait à vieillard et cependant est toujours le même homme; ainsi, l'Église sans gouvernement temporel pendant 800 ans, l'Église avec gouvernement temporel accepté durant 700 ans, l'Église avec gouvernement temporel contesté pendant 300 ans, l'Église enfin sans gouvernement temporel comme État définitif, sera toujours la même Église conservant le même dépôt de l'idée de Dieu, le même dépôt du vrai rapport de l'homme et de Dieu, rapport s'opérant par la liberté de l'homme et se réalisant par le culte.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Que le Gouvernement temporel est la cause de l'affaiblissement de la Religion

Faut-il, après ce qui vient d'être dit, discuter avec ceux qui croient encore que le gouvernement temporel est une nécessité ?

S'il est une nécessité au point de vue religieux, il est dogme. Aucun n'ose aller jusque-là ; mais ils répètent par habitude, par préjugé, par courte vue, par intérêt personnel ou politique : il est nécessité.

Mais, s'il était nécessité, l'Église n'aurait pas vécu la moitié de sa vie, et les plus beaux temps de sa vie, sans gouvernement temporel.

S'il était nécessité, il eût été d'institution du Christ, comme l'Église elle-même ; or, le Christ pose le principe

Digitized by Google

de la séparation des droits spirituels et temporels, qui est la contradiction du pouvoir temporel de l'Eglise ; or, le Christ ne fait pas une allusion morale ou sociale au temporel sans en éloigner ses disciples (1).

Le gouvernement temporel n'est donc pas une nécessité au point de vue religieux.

En est-il une au point de vue historique et pratique ?

Non, puisque l'Eglise, ainsi que je l'ai constaté, a vécu la moitié de sa vie et les temps les plus difficiles de sa vie sans gouvernement temporel. On peut donc. à ce point de vue, soutenir qu'il a été convenance, non pas nécessité. Il nous est inutile ici d'examiner cette question, qui ne jugerait que le passé. Il faut nous occuper du présent.

Veut-on dire que le gouvernement temporel est une nécessité politique dans le présent ? Alors, qu'on le remarque, c'est surbordonner le principe divin au principe de la convenance politique, puisque le pouvoir temporel n'est pas de dogme.

Mais il faut aller plus loin, et soutenir que, si le gouvernement temporel a eu des causes historiques légitimes, des convenances dans le passé, il est aujourd'hui un empêchement à la vie et à l'action de l'Eglise.

(1) V. *Dogme Social*, chap. IX, liv. Ier. Je l'ai montré par une longue citation des paroles du Christ.

Digitized by Google

En effet, nous sommes dans une époque de force morale et d'opinion, quand le moyen-âge était une époque de force matérielle.

La religion vit de force morale.

Donc, tout ce qui, dans une époque de force morale, détruira la force morale de la religion, détruira la vie de l'Eglise.

Ce qui détruit la force morale, c'est la déconsidération.

Nul gouvernement n'est plus compromis dans l'opinion des peuples que le gouvernement temporel de la papauté, parce qu'il s'appuie sur le principe du droit divin et de la théocratie ; principe insupportable au temps moderne, car il entraîne dans la pratique tous les abus de l'absolutisme.

Il faut donc admettre que le gouvernement temporel et la théocratie sont les premiers et les plus grands de tous les obstacles à la force morale de la religion et de l'Eglise, la cause sans cesse provoquante de l'affaiblissement de l'idée religieuse et de son expansion.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Guerre de l'Église contre l'État et les Individus

Or, cet état actuel de l'Église est pour elle une cause de guerre permanente contre les individus d'un côté, contre l'État de l'autre. L'Église est en continuelle agression involontaire contre la conscience individuelle et l'État par la seule force des choses.

Il faut examiner cette double question dans les faits.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE V

Causes de Guerre entre l'Église et les Individus

I

La guerre est directe de l'Église à la liberté de chacun, et c'est là une des plus grandes causes d'irréligion et de désordre. Nous avons vu comment l'Église, par l'annexion du droit barbare de la force à sa mission divine et à l'idée immobile de Dieu, avait logiquement conclu au principe de l'autorité par droit divin et à l'absolutisme. L'Église, dans la société moderne, conservant toujours ce principe, tend toujours à l'inoculer à l'État. Or, comme aujourd'hui, tant dans les gouvernements constitutionnels que dans les gouvernements basés sur le suffrage universel, c'est toujours le principe de la souverai-

Digitized by Google

neté nationale, partielle ou totale, qui établit l'État, il suit que le principe du droit divin de l'Église attaque, sans cesse, directement ou indirectement, chaque citoyen dans l'exercice de ses droits ; cette hostilité se sent d'instinct, bien qu'on n'en raisonne pas, et elle établit nécessairement entre l'Église et les Individus une guerre interminable tant que l'Église n'aura pas renoncé à l'absolutisme par droit divin et à son gouvernement temporel qui en est l'appui.

Est-il possible que la conscience moderne renonce au principe de la souveraineté nationale partielle ou totale fondant l'État? Non, et nous en avons des preuves récentes, et qui doivent ouvrir les yeux à tous : l'empereur de Russie, par l'abolition du servage, a supprimé spontanément la possession de l'homme par l'homme, ce premier degré du droit divin. L'Autriche, si long-temps obstinée, et qui avait cette gloire triste, mais encore faite pour flatter l'orgueil, d'être le dernier représentant politique des vieux préjugés, l'Autriche est enfin forcée d'appliquer partiellement chez elle, malgré elle, ce principe nouveau de la souveraineté nationale, et cela au moment suprême de sa lutte pour le principe du droit divin.

De quel côté se tournera donc l'Église pour trouver une réalisation des préjugés de la théocratie? Ils sont effacés par toute la terre, et ils n'existent plus que dans son cœur.

Digitized by Google

Qu'elle se réponde donc à cette double question :

La souveraineté nationale a-t-elle vaincu le droit divin ? Oui.

Est-il de son devoir d'être en paix avec la conscience moderne ? Oui.

Donc, il faut qu'elle reconnaisse le principe de la souveraineté de nation ; donc il faut que l'Église soit constituée, dans sa partie humaine, selon un principe analogue au principe de la souveraineté de nation, et non sur un principe nécessairement hostile à cette souveraineté.

Digitized by Google

II

On a été poussé par le gouvernement temporel à ne nommer plus que des papes italiens. En conséquence, on a dû conserver dans le conclave une majorité italienne, et en fait les trois quarts des cardinaux sont italiens. Il y a là pression sur la catholicité entière, il y a coterie italienne, non Église universelle. Voyez où entraîne ce seul fait que le pape est chef d'un petit territoire dans une nation. Les chefs de la catholicité sont choisis dans cette seule nation; c'est à peu près de cette façon que les Juifs avaient une famille consacrée qui exerçait le sacerdoce. Les Italiens sont devenus la famille de Lévi du catholicisme. Cette illégalité change le monde entier en ultramontains?

Tant qu'une population, dans la catholicité, et non la catholicité entière, aura le privilége exclusif de fournir les gouvernants de l'Église, il y aura soupçon ou protestation de la conscience générale.

Rétablir l'élection dans l'universalité, tant pour les

Digitized by Google

cardinaux que pour les papes, est le moyen d'affranchir l'Église des préjugés propres à chaque nation, et de lui rendre vraiment sa qualité d'universelle.

Aujourd'hui, coterie italienne liée à une coterie autrichienne, l'Eglise n'est plus qu'un parti appelant sur elle l'hostilité de tous les autres partis, qui ont le droit de l'accuser de faillir à sa mission universelle, c'est-à-dire catholique.

Digitized by Google

III

C'est une cause de guerre spéciale aux Romains contre l'Église que la revendication qu'elle en fait comme serfs de la catholicité. Les Romains se prétendent libres au même chef que les autres hommes, et ils ont raison. On ne peut attacher l'homme à l'esclavage même d'une idée, fût-elle sainte, même d'une religion fût-elle la vraie. Soyez sûrs qu'elle est mensongère, la combinaison qui vous fait violer les droits les plus sacrés des hommes, les commandements et l'esprit des dogmes de votre religion. Faut-il donc une autre preuve de l'impossibilité du gouvernement temporel? Pour soutenir la religion, vous établissez un système qui viole ses commandements.

Vous l'avouez, mais vous dites : c'est la nécessité. Nécessité factice qui veut dire seulement, qu'aveuglés de préjugés, vous ne savez pas voir les vrais moyens d'universaliser cette religion.

Digitized by Google

IV

Si l'on a revendiqué les Romains, on a revendiqué un droit sur leurs biens, car ils ne sont guère bons, à la papauté, qu'à l'entretenir et la faire vivre. Ainsi depuis dix siècles, ces deux millions et demi d'Italiens paient les papes et les chefs de la catholicité, et la catholicité entière en profite sans en avoir aucune charge. Les dépenses imposées à la papauté, par le gouvernement spirituel du monde catholique, pèsent donc tout entières sur les populations romaines. C'est une injustice aussi criante que si les dépenses d'entretien des royautés de France et d'Angleterre étaient supportées exclusivement par les populations de Londres et de Paris. Je voudrais que la France vînt dire à Paris, l'Angleterre à Londres : Vous avez toujours le roi parmi vous et toute la grandeur et la richesse qui viennent du roi, nourrissez-le donc lui et ses administrateurs. Mais l'administration fructifie au royaume, mais la personne du roi ou de l'empereur est utile à tout l'empire. Il faut donc que le roi et son administration soient placés en face de la nation entière. Il faut donc, par les mêmes considérations, que le pape soit placé en face de la catholicité entière.

Digitized by Google

Voit-on maintenant cette injustice que tant d'hommes n'aperçoivent pas, sans doute, qui voudraient, en aveugles, la prolonger indéfiniment. Qu'on sache bien que cette iniquité durera tant que la papauté et le cardinalat vivront d'un gouvernement temporel quel qu'il soit.

Digitized by Google

V

L'Eglise, je l'ai dit, est une force morale qui vit par l'opinion, et tout ce qui détruira son influence sur l'opignion la détruira elle-même.

Que si le gouvernement temporel a pu exercer un prestige dans les âges où il avait des causes historiques, il ne peut plus exercer qu'une influence fatale quand il est déchu dans l'opinion.

L'Église est donc aussi impolitique aujourd'hui à vouloir imposer son gouvernement temporel déchu dans l'opinion, qu'elle a pu être politique autrefois à le garder quand il était accepté par tous.

En guerre avec l'opinion, elle marche de chute en chute ; c'est de l'histoire comme son gouvernement temporel lui-même ; et elle ne retrouvera de force morale que lorsqu'elle sera débarrassée de ce gouvernement qui la discrédite, comme aussi lorsqu'elle aura rejeté toute théocratie qui la met en éternelle suspicion.

Je ne parlerai point d'autres causes de guerre entre les consciences et l'Église, elles sont encore bien nombreuses, et les causes spirituelles, dont je me tais ici, ne sont pas les moins graves.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Causes de Guerre entre l'Église et l'État

I

En même temps que son principe du droit divin met l'Église en lutte avec les consciences, il la constitue aussi en antagoniste de l'État. Dans leurs rapports continus, l'État est sans cesse forcé de repousser l'Église, qui sans cesse veut lui imposer l'autorité par droit divin. C'est en vain que l'État dit à l'Église : « Mon autorité vient de la délégation par souveraineté nationale et votre délégation de l'autorité au nom de Dieu est attentatoire à la liberté de l'État comme de l'individu constituant l'État. » Tant que l'Église gardera son principe de la délégation politique au nom de Dieu, principe anti-chrétien, anti-catholi-

Digitized by Google

que, né du droit barbare, toujours elle voudra empiéter sur la délégation au nom de la souveraineté nationale.

Ainsi, la guerre est fatale et inévitable entre l'État et l'Église, comme entre l'Église et les consciences; guerre changeant de nom, mais reprenant sans cesse, toujours la même au fond, et qui nous poursuit aujourd'hui, malgré la circonspection sage avec laquelle le chef de l'État s'abstient de toucher trop rudement à ces questions irritantes.

Où nous pousse cette guerre ? Les excessifs ne craingnent pas de trancher cette question d'un coup en supprimant le sacerdoce ; ce qui n'est point résoudre la difficulté, car, comme il faudra toujours établir un sacerdoce, il faudra aussi qu'il soit établi d'après les principes vrais. Ce sont donc les principes vrais d'organisation humaine de l'Église qu'il faut trouver.

Dirons-nous à l'État d'adopter le principe de l'Église, de revenir à la délégation de l'autorité par droit divin? Dirons-nous à la conscience moderne de se résigner à ce principe, de revenir à l'absolutisme qu'elle a secoué ? Qui osera tenir un pareil langage dans toute sa franchise? Aussi ne le font-ils qu'en le voilant à leurs propres yeux de formes mensongères.

Que, si on ne peut réellement et en substance tenir ce langage au monde moderne, il faut donc dire à l'Église : adoptez le principe de l'État, la délégation par souverai-

Digitized by Google

neté nationale; ne craignez rien pour votre mission divine, elle est à couvert; ce n'est que votre vie humaine qui sera assurée par un principe analogue à celui de l'État, et vous serez par là en accord avec l'État comme avec les consciences.

Si l'on a trouvé un autre moyen de faire cesser cette guerre désastreuse qui conduit le monde entier, Église, État et conscience à l'impiété, qu'on le présente, qu'on le proclame, c'est un devoir; car le monde entier l'attend, et celui qui donnera la solution vraie sauvera tout.

Nous verrons au chapitre suivant les différents moyens qu'on a proposés.

Digitized by Google

II

Le prétendu droit de l'Église de fonder l'autorité par délégation au nom de Dieu, est la cause nécessaire de l'absolutisme dans le gouvernement temporel, la cause morale de l'absolutisme dans les pays catholiques ; il est le premier empêchement au progrès matériel, scientifique, etc. En sorte que dans l'Europe telle qu'elle marche, avec des nations libérales poussant au progrès, il arrive que les peuples qui subissent le principe de l'Église sont fatalement retenus hors du progrès et, par là même, infériorisés d'abord, annulés par la suite ; si bien que le principe du droit divin n'est pas seulement un danger pour les peuples qui aspirent à la liberté, mais pour les rois qui, détournés par le principe même de céder aux justes de-

Digitized by Google

mandes des peuples, tombent comme on l'a vu. Ceux qui veulent s'accorder avec leurs sujets sont forcés de renoncer au principe social romain, témoin l'Autriche.

Aussi la théocratie pontificale, si elle n'est pas emportée aujourd'hui par les événements, est destinée, dans un temps donné, à voir se lever contre elle les rois aussi bien que les peuples; car tous sentiront que cette immutabilité de la force liée à l'idée immobile de Dieu, est la destruction de leurs empires non moins que de la liberté. Les rois avaient cru qu'il suffisait pour eux d'avoir vaincu l'Église comme théocratie universelle ; non; car, sanction morale de l'absolutisme par son principe social, elle entraîne les rois à l'absolutisme et à la chute.

Croyez-vous que ce soit sans cause, tous ces peuples tombés à la suite de l'Église ? Croyez-vous que ce soit sans cause, ces rois tombant de toutes parts? Le principe social du droit divin abattu dans l'opinion, il faut que ceux qui le soutiennent encore soient abattus comme lui: Et, peuples et rois s'abîmeront tant que l'Église conservera ce principe, et, avec lui, assez d'influence pour se faire suivre par des peuples et par des rois.

L'influence se meurt; que l'Église renonce donc au principe. L'Eglise veut-elle conserver l'idée nécessairement immobile de Dieu, qu'elle laisse la force et ne lui demande rien. L'Eglise veut-elle conserver la force, ou se servir d'elle ? qu'elle abandonne l'idée immobile de Dieu;

Digitized by Google

qu'elle laisse tomber Dieu du milieu des peuples. Toutes les fois que la force sera unie à l'idée Dieu, l'idée Dieu, par son inflexibilité nécessaire, rendra la force fatale et l'absolutisme divin.

Digitized by Google

III

Tant que la théocratie et le gouvernement temporel existeront à Rome, les clergés nationaux des pays libéraux se dénationaliseront infailliblement comme nous le voyons en France par l'ultramontanisme. C'est inévitable, parce que Rome inocule son principe du droit divin au clergé, qui se trouve alors, sans le savoir, et par son organisation, opposé au principe de la souveraineté nationale. Il y a beaucoup d'autres causes à cet état de choses, je les ai données au *Dogme social.*

Il y a donc là cause permanente de dénationalisation des clergés, entraînement des clergés à soutenir les opinions absolutistes et les races qui les représentent. Les états libéraux veulent-ils abattre les vieux principes légi-

Digitized by Google

timistes d'un coup sûr? Qu'ils s'unissent pour modifier le principe constitutif de l'Église et l'amènent, soit à l'acceptation, soit à la nécessité du principe analogue à celui de la souveraineté nationale; nous dirons bientôt quel est ce principe.

Digitized by Google

IV

C'est une cause de guerre nécessaire entre l'Église et l'État que le Pape-Roi soit obligé de prendre une attitude politique. En tant que roi, il représente les intérêts d'une nation ; il est vrai qu'il les subordonne souvent à d'autres vues ; mais il représente des intérêts personnels, des principes, et nous savons quels ils sont ; il choisit donc ses alliances, d'accord avec ses intérêts et ses principes, et nous savons quelles alliances.

L'histoire de l'Église n'est qu'une longue guerre depuis que le gouvernement temporel lui est attaché ; il est de l'essence du royaume d'être guerre, comme il est de l'essence de la religion d'être paix. Le grand adversaire de l'Église, c'est la France ; son grand allié, c'est l'Autriche. C'est que la France aime le christianisme et hait la théocratie et le droit divin, et par là est opposée ouvertement ou en secret au gouvernement temporel ; c'est

Digitized by Google

que l'Autriche aime l'absolutisme, le droit divin qui le conserve, et par là est complice naturelle du gouvernement temporel. C'est que la France, par son principe séculaire de la séparation des pouvoirs, a préparé la chute du gouvernement temporel. Nous sommes, depuis treize ans, à Rome, les seuls soutiens de la papauté, et elle ne voit pas de plus grands ennemis que nous. L'absolutisme de la théocratie papale donne la main à l'absolutisme politique partout où il le rencontre. Ainsi, voilà la théocratie et le gouvernement temporel qui placent le chef de la religion en guerre avec un grand peuple comme la France, pour s'allier avec un autre peuple comme l'Autriche et pétrifier ce dernier dans une voie contraire à tout l'esprit moderne. On doit donc dire que la vraie cause du sang versé et à verser, si l'Église ne cède pas, ce sera encore ce principe du droit divin, immobilisé dans le gouvernement temporel.

La France veut-elle avoir la paix avec l'Église? qu'elle renonce à la souveraineté nationale.

L'Église veut-elle avoir la paix avec la France? qu'elle renonce à la délégation d'autorité par droit divin.

Je crois qu'il est inutile de pousser plus loin la démonstration.

Étant posées, ces causes de guerre permanente et nécessaire entre l'État et l'Église, entre l'Église et la conscience, il est du devoir de tous, Église, État, hommes du

Digitized by Google

sacerdoce et de la politique de chercher à les faire cesser. Nous allons examiner comment l'histoire a préparé cette œuvre, et nous pèserons les moyens qu'on a proposés.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Attitude des Peuples vis-à-vis la Papauté

Qui donc appliquera le remède qu'il faut trouver : simple, juste, efficace?

Tous les gouvernements unis.

Qui en aura au fond la véritable initiative et la véritable gloire?

Est-ce l'Espagne?

L'Espagne, mal relevée encore de l'absolutisme du passé, est loin de s'être complètement affranchie de cette théocratie papale subie tant de siècles. Ces préjugés antiques pèsent sur les hommes du gouvernement placés en face d'un clergé nombreux, influent et lié aux vieux partis. Ils s'associent à l'Autriche, quand tout devrait les unir à la France.

Digitized by Google

Est-ce l'Autriche? C'est contre elle que la guerre est faite.

Est-ce l'Angleterre, l'Allemagne? Elles ont perdu le droit de délibérer d'une façon profonde en cette question. Elles n'y peuvent avoir qu'une influence politique et extérieure que leur a reconnue M. Thouvenel, influence juste, parce que l'équilibre européen est engagé, mais qui serait illégitime si on l'étendait davantage.

Est-ce l'Italie? L'Italie ne peut rien sans la France. Le comte de Cavour l'a bien senti. Ç'a été son dernier mot au roi. Les insulteurs publics de la France le sentent aussi.

Nous ne doutons pas que M. le baron Ricasoli, esprit loyal et chevaleresque autant que M. de Cavour était souple, ne trouve dans sa loyauté même des inspirations qui ont échappé au génie de son prédécesseur.

Que l'Italie et la France le comprennent, elles ont en ce moment dans leurs mains, non pas seulement la rénovation de l'Italie, mais, comme le dit de son pays M. le baron Ricasoli, elles sont appelées à solidifier les bases de l'humanité entière.

L'Italie, un instant surexcitée par son état nouveau de liberté, s'est laissé emporter à des désirs de domination sur la papauté. Elle doit les oublier pour parvenir à son but.

La France, d'autre part, si elle se laissait éblouir par

Digitized by Google

le vertige de certains partis, courrait le risque de voir lui échapper une gloire qui lui appartient dans le passé et dans le présent.

Que, si l'Italie prend l'initiative dans cette question, la France se laissera enlever, au moment d'en tirer le plus grand avantage, le fruit de sa sagesse séculaire. Et l'Italie n'attend pour agir que de s'en sentir la force.

Que la France pèse, et rapidement, cette situation. Il existe à cette heure entre les deux peuples une noble émulation pour résoudre la plus grande question des temps modernes, parce qu'elle est l'assurance de l'avenir. Quelqu'amour que je porte à l'Italie, je ne voudrais pas que ma patrie amoindrît son influence en abdiquant, au moment de l'appliquer, un principe qu'elle a suivi, malgré tous les obstacles, pendant plus de six cents ans, et qui est une de ses plus glorieuses traditions.

Oui, il est un peuple qui a mérité la mission de réformer le principe constitutif de l'Église catholique, c'est celui qui, sans céder à l'absolutisme temporel et même spirituel des papes, a su ne jamais donner le pouvoir spirituel à ses rois. Depuis la Sorbonne et saint Louis, la France a préparé le moment solennel où nous sommes enfin arrivés.

Ce n'est pas l'Empereur qui a fait ce que nous voyons; c'est le principe de la séparation des pouvoirs, l'immuable principe politique de la France qui aboutit. Ce

Digitized by Google

n'est pas en vain qu'après avoir été élaboré par ce pays qui est la conscience droite de l'humanité, l'épée juste de la terre, la bouche aux grands accents des nations, il a fait en 89 ce grand éclat, la réalisation politique et sociale des idées chrétiennes. La guerre commencée en Italie, ce principe de la séparation des pouvoirs devait, en se liant à la liberté italienne, nécessiter la résurrection spirituelle de l'Église. Certes, l'Empereur ne voulait pas conduire la papauté où elle est arrivée. Cessez donc de l'outrager; il ne mérite ni la honte ni la gloire de vos injures. La gloire de l'Empereur, dans cette circonstance, et elle est grande, c'est d'avoir compris la vieille tradition française et d'avoir laissé agir le principe.

C'est donc la France qu'il faut charger de vos anathèmes, la France de saint Louis, de François Ier, de Louis XIV, comme la France de 89 et de Napoléon Ier, la France de Louis XVIII et de Louis-Philippe, comme la France de Napoléon III. C'est nous tous, peuple choisi, qui avons préparé cet admirable moment de la libération temporelle de l'Église, nous qui avons refusé de l'écraser avec le protestantisme sous l'union des pouvoirs dans la main des rois, c'est nous qui, catholiques contre le catholicisme obstiné dans les formes barbares, les lui enlevons sans trembler, le regardant en face lui et ses ennemis.

Théocrates, c'est nous, qui méritons votre haine, à

Digitized by Google

nous cette gloire antique de la patrie. Ah ! que la théocratie l'a toujours bien senti et de quel œil de défiance n'a-t-elle pas regardé la France ! elle devinait secrètement que ce grand peuple portait le principe par qui périrait son gouvernement temporel. Accusez, attaquez, la France fait son œuvre. Et nous ne lavons pas nos mains comme Pilate, nous vous condamnons haut et fort. Vous avez lié Barrabas à Christ, c'est-à-dire la théocratie avec l'église, la politique avec la religion, vous voulez que Barrabas soit ministre de Christ, nous voulons Christ seul ; livrez-nous donc Barrabas.

L'Église a deux moments dans sa vie qui ont la majesté du Sinaï ; le temps de Christ et la date même de nos existences. Elle a deux moments terribles à contempler pour qui comprend : le temps de Charlemagne et au xve siècle ce débordement d'athéïsme italien qui en fut la conséquence. Un livre qui tracera les causes de la grandeur et de la décadence de l'Église, devra être basé sur ces idées: spirituelle, elle est libre et fait libre ; matérielle dans le gouvernement temporel, elle est esclave et fait esclave.

Voyez la France en face de l'Église. L'empire laisse détrôner ses souverains par les papes, l'Italie et l'Espagne ploient jusqu'à l'anéantissement sous la théocratie papale.

L'Angleterre et l'Allemagne éperdues d'indignation arrachent le pouvoir spirituel à la papauté pour le trans-

Digitized by Google

porter à leurs parlements et à leurs rois. La France seule de tous les peuples, toujours infatigable dans sa modération, conserve intact le principe de la séparation des pouvoirs, attendant patiemment l'heure où, compris du monde entier, il devait enfin faire cette lumière qui éclaire toute la conscience moderne. Ses docteurs, ses parlements, ses saints, ses rois, ses hommes d'État, ses évêques, ses corps savants sont unanimes dans les siècles.

C'est là cet esprit de suite et de sagesse, également exempt de faiblesse devant l'union des pouvoirs dans les mains du prêtre, et l'union des pouvoirs dans les mains des rois, qu'on a nommé le gallicanisme.

Puisé aux paroles mêmes du Christ : Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu, ce principe fort, comme ce qui est juste et modéré, a été l'inspirateur de toute la sagesse législative, politique et religieuse de la France, comme il est l'avenir solide des sociétés modernes. C'est parce que la France a cette force mystérieuse et invisible pour beaucoup, niée par tant d'autres, que les peuples n'en peuvent détacher leurs yeux. Ils s'étonnent de ce sûr coup-d'œil qui lui fait devancer les temps, et les partisans des vieilles idées la maudissent de la puissance immense qu'elle doit au principe et de la force qu'elle lui prête.

Le principe de la division des pouvoirs spirituel et tem-

Digitized by Google

porel conduit, par une élaboration instinctive et secrète, à ce principe social unique : *la conscience humaine constituant séparément les pouvoirs de l'État et du Sacerdoce.* On ne sera donc pas étonné de l'ascendant du premier de ces principes dans le passé, lorsqu'après avoir déclaré la liberté de conscience, il déclare les droits des hommes; de son ascendant invincible dans le présent, où il abat le droit divin en s'appuyant sur la puissance de ce même peuple qui l'a si longtemps nourri dans son cœur. C'est un principe partie politique, partie religieux, et qui par là même touche à tout ce qui regarde l'homme en tant qu'individu et en tant que nation. Séparer les pouvoirs spirituel et temporel, c'est enlever au spirituel le droit de la force pour torturer les consciences ou les corps; c'est enlever au temporel le droit d'imposer un dieu à la conscience au nom de l'intérêt dynastique ou politique. Toute la liberté moderne est donc contenue dans cet énoncé du Gallicanisme. Aussi, c'est la France qui a donné cette liberté et qui la parfait en ce moment, en réduisant le sacerdoce à la nécessité d'accepter le même principe social que l'État. Le Christ est le vrai fondateur de ce principe par la séparation des droits spirituels et temporels, et par conséquent des pouvoirs; la France en est l'héritière directe dans l'histoire. Le Gallicanisme est donc, encore à l'état d'instinct, la révolution sociale du Christ vivante dans l'incarnation française.

Digitized by Google

C'est le rôle de la France, dans les nations, de faire la grandeur de la papauté. Celle qui, par un de ses premiers rois, éleva l'échafaudage primitif de la puissance des Pontifes parmi les peuples barbares, doit construire l'édifice complet de leur indépendance parmi les peuples civilisés, et par là réparer ce que le premier monument eut d'arbitraire et d'incomplet.

N'oublions jamais que nous sommes la civilisation du christianisme, que vouloir enlever le christianisme à la civilisation, c'est la détruire mieux et plus sûrement que les barbares ne firent du monde romain. La barbarie ne reviendra que par l'abandon du christianisme, et le christianisme sera abandonné quand il aura perdu cette Église qui enlève à jamais aux rois l'espoir sacrilége d'unir les pouvoirs en leur main, et par là de détruire la conscience libre et avec elle toutes les libertés.

C'est la raison pourquoi l'Église ne doit pas, ne peut pas périr, parce que seule, conservant pur et toujours intact ce lien de l'homme et de Dieu par la liberté, elle nécessite l'impossibilité de l'union des pouvoirs spirituel et temporel, comme seule aussi elle a l'institution nécessaire pour garder la conscience vis-à-vis des pouvoirs.

Voyez le monde en dehors d'elle, antique ou moderne, il se traîne dans l'union des pouvoirs aux mains de l'État, à moins qu'il ne tombe dans l'union des pouvoirs aux mains de l'individu ; situation dans laquelle l'idée im-

Digitized by Google

muable de Dieu est abandonnée au jouet du caprice et de la passion, jusqu'à ce que la passion et le caprice aient anéanti cette divine proie.

C'est la notion de la liberté de l'homme devant Dieu, jointe à la notion immuable de Dieu, vie divine de l'Église ; c'est la nécessité de la liberté de conscience qui en résulte, jointe à l'institution humaine, qui rendent l'Église impérissable, garantie des droits de l'homme et des droits de Dieu.

Elle est divine dans son origine, et elle est constituée et organisée par l'homme dans le fait. Divine, elle est pouvoir pour garder la notion du Dieu un, la loi de liberté devant Dieu, pour protéger la liberté de conscience contre les gouvernants; constituée par l'homme, elle est dans l'impossibilité d'abuser de ce pouvoir contre l'homme, elle le protégera et sera à jamais dans l'impuissance de lui nuire. Voilà l'Église spirituelle parmi les nations, voilà la pierre puissante sur laquelle le Christ a assis la liberté du monde et l'amour de Dieu.

As-tu rempli ce but sacré étant théocratie, ô Église? Tu as conservé la connaissance de la loi de liberté, mais qu'as-tu fait de la liberté? nous voulons la liberté et la loi. Pour atteindre ce but vraiment digne de Dieu et de l'homme, de l'Église et des sociétés modernes, il faut que l'Église soit spirituelle et libre. Spirituelle, qu'elle n'ait pas de gouvernement temporel; libre, qu'elle soit consti-

Digitized by Google

tuée par la conscience humaine, indépendante, dans la souveraineté de communion.

A la chute prévue du gouvernement temporel, le protestantisme pousse déjà des cris de triomphe. C'est de détresse qu'il devrait crier. Qui voudra de ce sacerdoce d'état qui se change peu à peu en sacerdoce sans Dieu certain, alors que fonctionnera le sacerdoce libre, spirituel, conservant le Dieu un et laissant libre parce que ce Dieu fait libre? Ce n'est pas le catholicisme qui est frappé, c'est lui qui se relève. Que le catholicisme se réjouisse au lieu de pleurer et d'accuser; il ne sera plus une secte absolutiste, il sera l'Église universelle. Le protestantisme et le catholicisme sont un dans le Christ. Le protestantisme a sa légitimité sociale, le catholicisme sa légitimité religieuse, elles tendent secrètement à s'unir. C'est l'heure de l'alliance possible.

La grande œuvre, tentée par Bossuet et Leibnitz, était impossible, tant que Bossuet n'avait à offrir que le joug de la théocratie. — Et il est heureux qu'elle n'ait pas pu aboutir, car la théocratie en aurait pris des forces nouvelles. Mais la théocratie s'éteint sous le principe de la séparation des pouvoirs et sous la connaissance du principe qui seul constitue légitimement le sacerdoce et l'état.

Qu'on ne s'y trompe pas; l'idée de la séparation des pouvoirs, n'est pas une idée protestante, car tous les chefs protestants se sont jetés dans l'union des pouvoirs entre

Digitized by Google

les mains des gouvernants, et le protestantisme n'est revenu que partiellement et lentement à cette idée qui est catholique française.

C'est donc à toi, clergé de France, qu'il faut s'adresser d'abord, toi, tête du monde, héritier du Christ par ce principe que tu as su conserver parmi les peuples modernes. C'est à toi qu'il faut mettre sous les yeux ton grand passé. C'est toi qu'il faut appeler à te séparer loyalement de quelques fanatiques de théocratie destructeurs de religion. Loin de toi ces violations aveugles et ambitieuses de la loi du Christ qui ont mis si bas sa sainte doctrine.

Et qu'y a-t-il de mauvais en cette séparation? Ce n'est pas le rêve coupable et cachant tant d'ignorances de ces hautes questions, d'une église nationale, c'est au contraire dans un temps donné la fusion de toutes les Églises nationales en une Église universelle, spirituelle, libre. — Ce n'est pas un schisme, c'est au contraire la destruction de tous les schismes par l'impuissance où ils seront prouvés être, de donner autre chose que des autocraties gouvernementales, c'est-à-dire des tyrannies, ou des Dieux de fantaisie, c'est-à-dire des mensonges de Dieu; tandis que le seul sacerdoce spirituel peut donner la liberté et le Dieu qui l'assure.

C'est une séparation sainte, car elle est l'accomplissement de la parole du Christ, vrai dogme social, par le-

Digitized by Google

quel seul peut être en sa gloire et en sa force le dogme religieux. Vous parlez de la religion des aïeux ; c'est celle-là qu'ils ont pratiquée et défendue, et c'est leur gloire ; ce serait votre déshonneur de l'abandonner.

Et maintenant que nous avons en présence dans le passé et dans le présent, l'Église, l'État et les consciences, quels sont les moyens qu'on a proposés pour faire cesser leur guerre qui paraît plus implacable que jamais ?

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Examen des Solutions proposées

De tous les projets successivement et vainement proposés, quatre seulement restent en présence. Sont tombées comme irréalisables : l'idée d'une confédération italienne, du vicariat du roi de Piémont, du vicariat du roi de Naples, etc., etc. — De soi, aucun de ces projets n'était réellement impraticable; ce qui les rendait tels, c'étaient les circonstances et les situations. On doit, du reste, se féliciter qu'aucun n'ait abouti, car tous étaient entachés du même vice : reconnaissance du droit théocratique de l'Église, sanction du gouvernement temporel. Ainsi, la confédératiou italienne aurait mis l'Italie en face de la théocratie à peu près comme au moyen-âge, avec cette différence que la présidence tacite du moyen-âge aurait été reconnue, et l'on sait ce que cet état ex-

Digitized by Google

périmenté a amené des désastres. Le vicariat du roi de Piémont était une transmission du droit divin du pape à son vicaire; c'était mettre en lutte, en la personne du roi, les deux principes : souveraineté nationale et droit divin. Le vicariat du roi de Naples était un déguisement de celui de l'Autriche.

C'était donc là des accommodements politiques qui ne pouvaient répondre ni à la situation de l'Italie, ni surtout au sentiment moderne sur les droits théocratiques et le gouvernement temporel de l'Église. Ces propositions, peut-être bonnes à d'autres époques, n'étaient pas possibles à la nôtre, et on l'a vu.

Nous n'avons donc plus que quatre projets :

1° Abandon pur et simple de la papauté par les gouvernements;

2° Liste civile fournie au pape par le roi d'Italie, et abandon du gouvernement temporel par le pape;

3° Liste civile fournie à la papauté par les gouvernements catholiques unis aux mêmes conditions;

4° Neutralisation du territoire de Saint-Pierre, déclaré catholique, et assuré par la catholicité à la papauté.

I

L'abandon pur et simple, outre qu'il est une impossi-

Digitized by Google

bilité politique à cause des justes indignations que la conscience catholique en ressentirait, serait une injustice et un déshonneur pour les gouvernements. Déshonneur, car ce serait la spoliation toute politique du roi qui, au point de vue politique et extérieur, est le plus respectable de tous; injustice, car on le laisserait sans aucune compensation.

S'il n'y a pas des raisons de principes sacrés pour détruire le gouvernement temporel, il n'y a pas au monde de plus grande bassesse que de le faire. C'est alors que l'argumentation de ses défenseurs les plus exagérés devient une vérité. On ne peut donc pas traiter cette grave question au point de vue unique du droit des gens ou de la politique. Certes, il faut que la politique y soit satisfaite; il faudrait que le droit des gens ne fût pas violé; mais il faut aussi, et avant tout, que les grands principes des sociétés modernes, indestructibles, parce qu'ils sont chrétiens, marchent et s'imposent.

L'abandon pur et simple pourrait peut-être satisfaire les haines contre l'Eglise, mais ne satisferait aucun homme d'Etat.

II

M. de Cavour, à qui j'avais eu l'honneur d'envoyer,

Digitized by Google

dès le 27 février, la constitution libre de l'Eglise libre (1), a bien adopté, dans ses discours de fin de mars et commencement d'avril, l'Eglise libre, mais il a rejeté la constitution libre, en sorte, qu'au vrai, il n'a abouti qu'à l'Eglise esclave. Est-on libre, sans constitution libre et propre? Libre, restait donc un mot, non une réalité. La liste civile payée à la papauté par le roi d'Italie, fait la papauté plus italienne que jamais, et, la faisant italienne sur ces bases, la fait exploiter par l'Italie. C'était peut-être une grande habileté politique de tenter ce coup, mais M. de Cavour aurait dû comprendre l'impossibilité d'y arriver à cause des refus de la conscience catholique, de ceux de la papauté, à cause surtout des conditions fondamentales du sacerdoce catholique et des grands intérêts qu'ont toutes les nations à ne pas livrer à un seul gouvernement l'influence du catholicisme sur le monde. D'ailleurs, ce qu'on prendrait au premier abord pour une habileté, n'en était pas une au fond, car la papauté, exploitée par les rois d'Italie, à supposer qu'on y pût arriver, leur attirerait plus d'embarras que d'avantages. Injustice à tous les points de vue, ce projet ne peut réussir. L'Italie n'a pas le droit d'accaparer et d'entretenir la papauté. La catholicité n'a pas le droit de la faire entretenir par

(1) Voir le *Dogme social*, les *Lettres à M. de Cavour et au roi d'Italie*, et la *Constitution libre de l'Eglise libre*.

Digitized by Google

l'Italie. La papauté n'a pas le droit d'accepter cette position dépendante. La conscience catholique n'a pas le droit d'y consentir. Les gouvernements catholiques ont le devoir de l'empêcher. La papauté représente la liberté de la conscience catholique, comme, d'autre part, elle représente l'idée immuable du Dieu un. Or, par les subsides donnés au nom du roi, l'idée de Dieu se met comme en soumission, et la liberté de conscience en péril. Quelle position, en outre, serait-ce créer aux autres Etats catholiques, dont la religion se trouverait à la merci des subventions de l'Italie. Malheureusement, la grande influence de M. de Cavour a répandu cette idée dans son pays. Elle serait la perte de l'Italie et de la religion. Que les Italiens y réfléchissent pour l'amour qu'ils portent à l'une et à l'autre.

III

Le projet qui consiste à faire payer une liste civile par tous les États catholiques, a des impossibilités analogues. Le pape alors n'est plus, comme dans le plan de M. de Cavour, le patriarche d'un État, mais il devient le patriarche d'une association de rois ; payé par eux, il en dépend, il devient leur second. Or, si l'on va au fond de cette combinaison, on découvrira encore le péril qui me-

Digitized by Google

nace la liberté de conscience et l'idée de Dieu. De plus, on verra que ce but, tant cherché par la société moderne, la division des pouvoirs spirituel et temporel, n'est pas atteint, puisque ces deux pouvoirs ne vivent que l'un par l'autre, le roi entretenant le pape. Il n'y a division des pouvoirs que si la constitution de chaque pouvoir est libre et lui est propre, par conséquent, que si le pouvoir religieux se suffit à lui-même, que si le pouvoir temporel est également indépendant par soi.

Ce moyen aurait, il est vrai, l'avantage de faire renoncer la papauté au gouvernement temporel, mais au prix d'inconvénients immenses que sentiront ceux qui ont médité sur les conditions de la liberté de conscience, sur les lois de la vraie institution du sacerdoce en général et de l'Eglise catholique en particulier. Il faut dire, cependant, que ce projet aurait beaucoup moins d'inconvénients que les précédents.

IV

C'était un projet intermédiaire qui n'engageait, ne résolvait rien que celui de la neutralisation de Rome, du territoire de Saint-Pierre et de sa garantie par la catholicité. Il avait le grand avantage de ne pas brusquer la solution et de l'acheminer, de laisser le temps de mûrir

Digitized by Google

les questions profondes qui sont en jeu, et dont on est si peu instruit. C'était un projet très-politique; mais il est entouré et sapé par des difficultés de plus en plus visibles.

Les Romains ne veulent pas de la royauté papale : un long séjour à Rome m'a permis de le constater. Leur imposera-t-on une garnison catholique au lieu d'une garnison française? De quel droit? Les voilà chose catholique, serfs catholiques.

Et cette idée n'implique pas moins la contradiction avec le principe catholique, que la négation du droit des sociétés modernes et la violation du principe de la souveraineté nationale. De plus, l'Italie presse, l'Angleterre presse.

Ce projet, devenu impossible, n'est point regrettable, car il n'aurait été que la préparation à de nouveaux embarras, causés par le besoin d'une solution définitive.

Je sais qu'il y a des esprits, ne connaissant ni la force pratique des événements, ni celle des principes, qui ne redoutent rien tant que les solutions. Si les solutions systématiques sont la source de grands maux, si elles n'enfantent que des désordres nouveaux, parce qu'elles ne sont pas de vraies solutions, celles qu'amènent les faits eux-mêmes, que l'opinion publique porte et produit, sont désirables et respectables, parce qu'elles correspon-

Digitized by Google

dent aux besoins des temps ; et quand ces solutions s'accordent avec les principes généraux, on doit penser qu'elles ont des garanties de solidité pour ainsi dire inébranlables. Cependant, nous croyons qu'il est de la sagesse d'un bon gouvernement de les mûrir encore, malgré toutes ces conditions favorables. Nous croyons donc que le statu quo doit être conservé à Rome jusqu'à ce que ces questions aient été parfaitement élucidées. Faut-il longtemps, au point où en sont les choses ? Je ne le crois pas.

En résumé, c'était un devoir pour les gouvernements de rejeter l'abandon de la papauté.

C'était un devoir pour la papauté de rejeter les propositions de M. de Cavour.

C'était un devoir pour la France de rejeter les propositions autrichiennes.

C'était un devoir pour le monde entier de rejeter les demandes de la cour de Rome.

C'est un devoir pour les rois de laisser les Romains libres de leur décision, aussitôt que la prudence le permettra.

C'est un devoir pour la papauté de ne point accepter des subsides des rois.

C'est donc aussi un devoir pour tous de chercher à éclairer une position qui semble entourée de difficultés invincibles.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

Esprit de la vraie solution

Dans cette position que je ne crée pas, qui est faite par les événements plus que par les hommes, faite surtout par les principes qui ont engendré les événements et forcé les hommes aux refus qu'on s'est renvoyés de part et d'autre avec sagesse dans les cas ci-dessus indiqués, que faut-il?

Puisque la papauté a le devoir de conserver la liberté de la conscience catholique, puisqu'elle doit ne point accepter les subsides des rois qui changeraient par là insensiblement et, par détour, la puissance papale en une force d'autocratie gouvernementale en mettant le Pape à la discrétion des rois, il résulte que les rois ne peuvent régler de leur chef la position financière de la papauté. La nature même de leur situation réciproque amène ce résultat qu'aucune volonté ne peut vaincre ou amoindrir.

Digitized by Google

Aussitôt que les rois tentent cette œuvre, même avec les intentions les plus droites, ils portent instantanément atteinte à la conscience catholique. Ils unissent indirectement dans leurs mains les pouvoirs spirituel et temporel, en pesant sur le premier par l'argent fourni par le second. Les rois cependant peuvent et doivent donner à la papauté certaines garanties d'indépendance, mais ils ne peuvent lui donner la vie, la constitution ; c'est une chose incompatible et la plus incompatible avec l'institution du sacerdoce catholique, faite dans son principe pour représenter la liberté de la conscience en face de l'État et, par conséquent, pour maintenir sans fin la séparation des pouvoirs spirituel et temporel. La violation que l'Église fait de ce principe pour son propre compte et dans un petit état, la tentative qu'elle a faite de le détruire dans toute la terre par la théocratie universelle, n'exclut pas cette loi que l'Église a toujours observée vis-à-vis de l'État, quand l'État a voulu s'imposer à la conscience en son propre nom. Il serait long de traiter à fond cette question dont nous n'avons pas besoin ici.

Ainsi la papauté dans la condition où elle est réduite, ne peut être mise en face des rois pour en recevoir autre chose que des garanties extérieures et non de constitution.

Si on la place en face de la population des états Romains, elle sera totalement dépouillée des possessions qui la faisaient vivre.

Digitized by Google

Tout semble donc désastre pour elle. Dans cette extrémité, la papauté a indiqué elle-même quel était le légitime point d'appui de l'Église et quel était le véritable esprit de la solution aux difficultés du présent. Sans hésiter, au grand scandale de ceux qui, revenant aux errements de l'antiquité, se figurent que le sacerdoce est une chose d'état, elle a eu recours à la souscription catholique.

Mais il est arrivé que, comme elle n'a employé ce moyen légitime qu'à un but illégitime, conserver le droit divin, la théocratie, l'absolutisme, imposer le gouvernement temporel à des populations qui n'en veulent plus, la souscription catholique a échoué en partie et devait échouer. Cependant elle a réussi en partie, quoique sollicitée dans ce but que la conscience moderne condamne autant au point de vue du principe qu'à celui du fait; et cela nous donne à penser ce que pourrait être une souscription faite en accord de principes avec nos sociétés.

Oui, il faut que l'Église soit libre, parce qu'il faut que la conscience soit libre ; il faut que ce soit la conscience elle-même qui crée la liberté de son Eglise. C'est donc la catholicité qui doit et qui peut seule enfanter cette liberté, qui est tout à la fois la sienne et celle de l'Église. C'est dans des sentiments comme ceux-ci qu'on retrouve le grand et profond sens d'universalité, divant toujours au fond de la conscience de l'Église. C'est

Digitized by Google

dans cet appel au suffrage universel des consciences, qu'on retrouve la mère des libertés modernes et de cet autre suffrage universel qui, soufflé par elle, organise aujourd'hui les nations.

La conduite de l'Église a été pleine de sagesse et d'énergie quand, rejetant les subsides de l'Italie, les subsides des rois, elle s'est résolûment réduite à ses propres ressources, en sollicitant cette obole qu'on a appelée le denier de Saint-Pierre. Encore une fois c'est là, sinon toute la solution, au moins l'esprit de la vraie solution. Mais à côté de ces mérites, quel détournement n'a-t-on pas fait de cette institution, antique comme le sacerdoce catholique, la quête et le don volontaire des croyants. C'est ce don volontaire dont saint Paul ne voulait pas vivre, mais qu'il portait aux Églises souffrantes ; c'est ce don que saint François d'Assises invoquait comme la rénovation de l'esprit de détachement. Bien peu de nous ont donné, quand nous savions que cet argent était destiné à soutenir les principes mêmes que nous combattons, à faire vivre sans fin les absolutismes, les tyrannies et la théocratie, leur sœur dans le fait, leur mère comme cause morale. Nous aurions donné pour l'entretien de ces pouvoirs excessifs, de tous ces mauvais gouvernements qui excitent les passions dans les masses, les lancent périodiquement sur la société éperdue et qui sont la révolution en permanence parmi les peuples ! Si l'esprit révolutionnaire est ce qui

Digitized by Google

tente imprudemment et à contre temps le progrès, ce qui le sollicite par les passions et non par la raison ; rien aussi ne favorise plus les révolutions que ces résistances opposées au progrès quand, élaboré par la raison, il est devenu légitime. Mais qui de nous ne donnerait pas, alors que la question politique écartée ou plutôt tranchée dans le sens libéral, puisque l'Église s'organiserait par un principe de liberté, nous sentirions que le denier de Saint-Pierre ne fonctionne que pour assurer la destruction des absolutismes.

Le denier de Saint-Pierre, ce nom restera peut-être, et, par une raillerie de sa destinée, le despotisme aura découvert le moyen qui constituera l'indépendance humaine. Il a voulu que le denier de Saint-Pierre fût le rachat des tyrannies, nous l'acceptons, et nous le faisons le rachat des libertés.

Pourtant, changeons-lui son nom pour qu'il ne reste rien des vieux et irritants souvenirs. Complétons-le pour qu'il ait une marche plus régulière; transformons-le en constitution libre de l'Eglise libre. Ce sera une véritable constitution que la quête, le don volontaire, le denier de Saint-Pierre, ce qui est tout un, quand on aura trouvé une organisation qui les solidifie, les attache au culte, assure le contrôle et l'exacte périodicité des versements.

Disons aux rois : Ayant assuré à la papauté les ga-

Digitized by Google

ranties d'indépendance que vous lui devez, placez-la en face de la catholicité. L'Église, par son seul instinct, vous a enseigné ce qu'il y avait à faire. Poussée par l'esprit de son institution sacerdotale, comme par les nécessités de la situation, elle a couru au principe social qui doit, d'un côté, assurer son indépendance, celle de la conscience, et la division des pouvoirs spirituel et temporel, de l'autre, amener la paix entre l'Église, l'État et les individus.

En effet, si l'Église est humainement constituée par la catholicité, elle ne pourra plus s'affirmer comme existant en toutes ses parties par droit divin, comme étant dépositaire de ce droit divin pour l'imposer à l'État et aux consciences. Elle existera, au contraire, par un principe analogue à celui de l'État. L'État et l'Église seront également acceptés par les consciences, et, par conséquent, seront en accord : 1° *parce qu'il y aura un principe unique qui, constituant également le Sacerdoce et l'État, sera leur lien;* 2° *parce que ce principe opèrera en même temps la division de leurs pouvoirs.* Nous aurons plus loin à développer ces considérations.

En attendant, examinons ici quel serait le projet de solution, d'accord avec l'esprit que nous venons d'indiquer; projet légitime, parce qu'il respecterait les droits des gouvernements, de la papauté et des consciences; projet facile à appliquer, parce que la résistance de la papauté serait

Digitized by Google

impossible, parce que les gouvernements n'auraient pas besoin d'une initiative qui engagerait leur responsabilité, parce qu'enfin il serait la sanction des vœux de l'opinion.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE X

Conditions de la liberté de l'Église

J'ai dit qu'il y avait cinq conditions pour que la liberté de la papauté et par elle de la conscience catholique fût solide.

Quatre de ces conditions peuvent et doivent lui être assurées par les gouvernements; ce sont :

L'indépendance territoriale ;

La liberté d'élection des papes ;

La liberté d'élection des cardinaux ;

La liberté d'élection des évêques.

La cinquième ne peut et ne doit être assurée que par la catholicité ; c'est :

L'indépendance financière.

Je veux appuyer sur ces points, afin de bien faire toucher que la liberté de l'Église résulte du projet.

Digitized by Google

I

INDÉPENDANCE TERRITORIALE

Il y en a qui veulent que l'État romain, hommes, terres, fortunes, soient déclarés choses catholiques. Cette violation des droits sacrés de l'homme et des peuples, est en même temps une violation du catholicisme lui-même. La religion, la raison moderne la réprouvent, et les faits la rendent impossible; nous l'avons vu.

Mais qu'on déclare catholiques, inviolables et sacrées, les terres habitées par les papes, ces grandes basiliques, honneur du culte catholique; que ces terres catholiques soient échelonnées, si l'on veut, jusqu'à la mer, pour que la communication reste toujours libre de la catholicité à son chef; que ces propriétés soient énumérées, et que toute autre acquisition postérieure rentre dans le droit commun.

Est-il besoin d'un royaume pour assurer cette indépendance spirituelle? Non, mais d'un refuge territorial toujours infailliblement respecté, et d'une communication permanente et assurée de la papauté à la catholicité, et réciproquement.

Quel roi, quel qu'il soit, et quelle que soit sa force, ne

Digitized by Google

s'arrêtera pas plutôt devant la propriété de tous les Etats catholiques, engageant l'honneur catholique, que devant le petit royaume papal, qui a toujours été tellement considéré comme de droit commun, qu'à aucune époque on n'a hésité à l'envahir.

Personne sacrée dans une terre catholique et sacrée, le pape est indépendant du roi d'Italie, dont il n'est ni SUJET, ni CONTRIBUABLE, ni obligé, mais VOISIN, mais souverain comme lui, quoique SANS SUJETS, et à un autre titre, et souverain toujours protégé par la catholicité entière.

D'autre part, qu'en peut redouter le roi d'Italie? Le pape n'a pas de sujets, il n'a pas de royaume, c'est la catholicité qui possède et qui donne à vie à la papauté la jouissance de sa terre. Les hommes qui l'habitent, ne relèvent pas de la puissance temporelle, qui n'est plus.

L'inviolabilité de cette terre ne s'étendra pas, comme au moyen-âge, au droit d'asile, etc. Le droit moderne réglera les conditions d'inviolabilité, de telle sorte qu'il y ait garantie pour les rois d'Italie.

Digitized by Google

II

INDÉPENDANCE D'ÉLECTION DES PAPES

Les cardinaux choisis dans tous les pays, proportionnellement au nombre des catholiques inscrits, se réuniront, dans les terres inviolables et catholiques, pour l'élection des papes.

Ils ont donc, par là seul, deux conditions de liberté.

1° Ils délibèrent, en terre catholique, libre de la domination des rois d'Italie.

2° Ils sont nommés dans la catholicité entière, ce qui assure l'indépendance du vote et en même temps le caractère universel de l'élection, la nomination des cardinaux devant être proportionnelle au nombre des catholiques.

De plus,

Une garde catholique de 1,000 hommes, choisis dans toute la catholicité, protégerait le conclave.

Une commission catholique serait chargée de constater la liberté de l'élection qui aura ainsi le contrôle de la publicité.

Digitized by Google

Quand donc aurait-on eu des conditions d'élection plus indépendantes? Est-ce quand les trois quarts des cardinaux sont Italiens comme aujourd'hui? Est-ce quand les intrigues intérieures étaient sans le contrôle de la publicité? Est-ce quand les empereurs d'Allemagne ou les rois de France faisaient des Papes à leur gré? Est-ce quand l'élection se faisait dans un royaume toujours envahi et toujours dominé?

Digitized by Google

III

LIBERTÉ D'ÉLECTION DES CARDINAUX

Le choix des cardinaux ne sera pas purement arbitraire, mais il se fera dans chaque pays proportionnellement au nombre des catholiques inscrits. La nomination est donc réglée par une loi générale, garantissant la représentation de la catholicité entière. Le choix de la personne se peut faire dans les conditions actuelles.

Il résulte de là, que même, si l'on voulait supposer que le pape a la main forcée pour le choix des cardinaux italiens, cette coaction serait sans danger, puisqu'il y aurait toujours une immense majorité de cardinaux étrangers pour faire contre-poids.

De plus, comment admettre que le pape, indépendant en terre catholique, indépendant par sa position financière, comme nous l'allons voir, pourra être soumis aux exigences du roi d'Italie, dans nos temps où tout acte est

Digitized by Google

instantanément publié, et alors que la catholicité sera avertie du fait aussitôt que tenté.

Toute pression quelle qu'elle soit du roi d'Italie sur la papauté, lui deviendrait un danger, car ce ne serait plus au pape, mais au monde catholique qu'il en devrait compte. Et si, comme on pourra le mieux sentir encore tout à l'heure, on considère que l'Église, constituée par un principe analogue à celui de la souveraineté nationale, suscitera parmi les peuples de nouvelles sympathies, comment le roi d'Italie pourrait-il dominer ou opprimer la papauté !

Digitized by Google

IV

LIBERTÉ D'INSTITUTION DES ÉVÊQUES

Nous n'avons pas à nous occuper du mode de nomination des évêques; nous le prenons tel qu'il fonctionne. Dans ce cas, nous dirons que les gouvernements, et le gouvernement italien pas plus que les autres, ne pourront exercer de pression sur le Saint-Siége; par les raisons développées à l'article précédent.

En veut-on une preuve? Le pape, protégé par la garnison française, vient d'en fournir une qui a son éclat. Il a refusé l'institution d'un évêque nommé, homme de la plus haute vertu, d'une doctrine pure et qui n'a jamais hasardé un mot contre le gouvernement temporel. Cependant le pape faible a fait céder l'empereur fort. Or, pourquoi voulez-vous que lorsque l'indépendance lui est assurée de tant de côtés, le pape libre cède, quand il sait vaincre faible et protégé.

Digitized by Google

V

INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

Les gouvernements, ayant assuré à la papauté les quatre garanties précédentes, peuvent ou inviter les catholiques à lui constituer la cinquième par un vote général, ou seulement laisser la papauté en face de la catholicité. Dans ce dernier cas, c'est la papauté elle-même qui fait appel au monde catholique.

J'ai constaté que cet appel avait été déjà fait au moyen du denier de Saint-Pierre. Y aura-t-on recours de la même façon ? Gardera-t-on ce nom et ce système odieux à tout ce qui n'est pas absolutiste? On le rendrait sacré en en changeant le but. Si ce moyen suffit, l'Église a déjà, et par avance, organisé spontanément son indépendance financière par la catholicité.

Digitized by Google

Pense-t-on au contraire qu'il soit prudent de ne pas livrer le budget de l'Église à la fluctuation des quêtes, mais de lui donner un assiette régulière, tout en conservant la liberté du don? Pense-t-on que dans la quête ordinaire l'emploi des fonds n'aurait pas de contrôle? Il faudra dès lors organiser les dons volontaires d'une façon permanente pour qu'il puisse y avoir contrôle public, cette garantie de la catholicité, pour qu'il puisse y avoir sécurité de versement, cette garantie de la papauté.

Chaque catholique se lierait librement par un engagement toujours volontaire et jamais exigible par la contrainte, le père ou la mère pour l'enfant au baptême, l'enfant à la première communion. Le don serait annuel et aussi modique qu'on le voudrait. Je sais qu'on peut m'objecter que l'enfant, à la première communion, pourra être entraîné par les séductions de la piété et de l'enseignement religieux. On peut obvier à cet inconvénient par la fixation d'un maximum très modéré, ne pouvant être dépassé qu'à la majorité du donateur.

Quand le cours régulier du don annuel sera établi, ce qui se réalisera dans une vie d'homme, l'Eglise aura une dotation beaucoup plus considérable que celle dont elle a jamais pu disposer. Et le chiffre des donations est appelé à devenir incalculable quand on aura senti qu'elle a renoncé entièrement à tout absolutisme matériel et

Digitized by Google

immatériel, et qu'elle est la représentation de la liberté de conscience en face des gouvernements. Plus l'Eglise sera libérale et affranchie de toute trace de théocratie, plus le don volontaire croîtra, et comme il sera toujours volontaire, il assure la durée du libéralisme de l'Église.

Digitized by Google

VI

Les cinq libertés acquises, craindrons-nous pour le dogme?

Disons-le à la gloire de l'Église : fut-elle soumise à l'un ou l'autre des projets que nous avons critiqués, et fût-elle réduite aux dernières extrémités, nous ne craindrions rien pour le dogme.

Les rois ont pu imposer des nominations à l'Église, ils ont pu la tyranniser, la martyriser, l'entraîner à des alliances politiques, à des principes sociaux barbares, jamais à des altérations du dogme. A quoi bon, du reste, supposer ces altérations, quand la liberté de conscience serait reconnue par l'Église? Elle n'y a plus d'intérêt; c'était un résultat de la théocratie ou du dogme imposé, qu'on le voulût altérer. Mais qu'importe de changer un dogme qu'on n'impose plus, qu'on est libre de croire ou de rejeter?

Toutes les conditions de liberté sont donc réunies

Digitized by Google

comme protection contre les persécutions, les empiétements et les tyrannies des gouvernements sur la conscience et l'Eglise. A ce titre, on les leur doit, et elles ne peuvent s'en passer.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XI

Ancienne liberté de l'Église

Pour convaincre l'aveuglement volontaire et l'ignorance de ces temps, comparons avec cette liberté moderne l'ancienne liberté de l'Eglise. Ses propres livres nous instruiront.

1° Les moins obstinés, voyant comme dans un lointain inexistant les siècles que l'Eglise a vécu sans gouvernement temporel, soutiennent que dans nos sociétés imparfaitement organisées, le gouvernement temporel est une nécessité.

S'il en est ainsi, la conclusion est que nous sommes forcés d'admettre la décadence romaine et les premiers temps de confusion des Barbares, comme l'organisation parfaite des sociétés, puisque l'Eglise s'est, dans cette longue période, passée du gouvernement temporel et a su grandir.

Digitized by Google

2° Les obstinés n'entendent à rien, il leur faut le gouvernement temporel dans quelque temps que ce soit, ou il n'y a pas de salut pour l'Église.

Pour les deux partis les huit cents ans qu'a vécu l'Eglise de sa plus glorieuse vie ne pèsent rien. Qu'est-ce huit cents ans? On ne veut pas même y regarder, tant l'espace qui nous en sépare est imprégné et rempli et saturé de théocratie.

Quoi qu'il en soit, notons qu'il n'y avait pas de liberté pour l'Eglise, suivant l'opinion de ces défenseurs, durant cette période éternellement admirable et qui confond l'esprit humain par les grandes productions des Pères et par leur génie, comme par le développement rapide et les coups profonds de la doctrine chrétienne.

Eh ! bien, les papes n'ont donc commencé à être libres que vers l'an 800, car Léon III ne fut, en 728, que chef d'une république indépendante.

Cependant quelles vont être les vicissitudes de cette prétendue liberté? D'abord, des partis puissants la méconnaissent et l'anéantissent, des femmes s'emparent du pouvoir par leur famille, et font papes leurs amants et leurs fils. — Puis les empereurs d'Allemagne arrivent. Othon Ier rend le pape libre, étrange liberté analogue à celle où nous voyons aujourd'hui Pie IX, car il est fatal que le pape temporel ne sera jamais indépendant. Tutelle sous Othon II, Othon III, Henri II ; Henri III impose des papes

Digitized by Google

de son choix. Il faut que le pape arrive à être maître par la théocratie universelle pour être libre. Aussi il fait force de toutes armes, il attaque les empereurs spirituellement, matériellement, sans être plus maître dans Rome. Démagogues, grandes familles, soldats de l'empereur dépossèdent les pontifes. Grégoire VII est chassé (1084) par Henri IV. Vient Arnauld de Brescia et sa république. — Grégoire IX fuit devant Frédéric II (1241). — Les nobles de Rome refusent l'entrée à Martin V. Revient la république avec Rienzi (1347), puis les Colonna, les Orsini qui dominent jusqu'en 1500.

Cause de toutes ces servitudes successives, de tous les soucis où les guerres entraînent les papes, les détournant du soin de la catholicité, le gouvernement temporel, à l'apogée de la puissance, donne-t-il au Saint-Siége plus de liberté? Charles VIII attaque Rome (1495), le connétable de Bourbon la prend et la pille, 1527.

A partir de ce jour, l'Autriche domine après un instant de prépondérance espagnole ; on retourne au point de départ ; l'empire reprend la pression exercée par Othon Ier, dès le commencement. La République française viendra troubler l'Autriche dans sa domination sur les papes, pour leur en imposer une nouvelle ; la république est encore proclamée à Rome en 1798. Le pape, dépossédé en 1808, retombe sous l'Autriche qui met des garnisons dans ses villes, et se les fait payer sous prétexte de protection.

Digitized by Google

On lui pardonne, car on se retrouverait dans les mains de la France, et avec la France on perd le principe de droit divin et le gouvernement temporel; plutôt en conserver les débris que permet de garder l'Autriche. En 1848, nouvelle république, et depuis ce temps protection française, nécessaire pour exister.

Ainsi, pas de liberté, selon les théocrates, dans les huit premiers siècles de l'Eglise, puisqu'il n'y a pas un gouvernement temporel, pas de liberté, selon l'histoire, pendant le gouvernement temporel, puisque presque aucun pape n'y a été indépendant. Reste à choisir entre ces deux esclavages. Dans le premier, l'Eglise conquiert le monde entier, est-ce un esclavage? C'est la liberté dans la victoire. Dans le second, elle perd la science, le respect, les vertus chrétiennes, l'indépendance matérielle tantôt par un roi, tantôt par un autre. Voilà le véritable esclavage, esclavage des soins matériels qui font négliger aux pontifes la science, la propagation de la religion, les graves intérêts de la catholicité, le progrès du monde par la vérité et par Dieu, esclavage d'une possession temporelle qui les plonge dans l'esclavage de la politique, des guerres, des intrigues, des haines, des vices, des passions, des violences, des ruses, des corruptions, des assassinats. Encore une fois, c'est le véritable esclavage.

Ne cessons donc de répéter aux gouvernements et à l'E-

Digitized by Google

glise : le pouvoir temporel est l'esclavage du pouvoir spirituel ; le pouvoir spirituel est l'esclavage du pouvoir temporel ; séparez-les. Il faut leur rappeler cette vérité sans relâche, occupés qu'ils sont à se disputer sans cesse leurs droits réciproques. La raison de leur guerre est simple ; on n'a pas encore constitué le véritable principe social qui peut séparer les pouvoirs. Par la théocratie, les pouvoirs sont unis dans les mains du prêtre ; les rois abaissés ne trouvent d'autre moyen de résister, que de s'emparer de ce redoutable levier. Et cela durera tant qu'on n'aura pas renoncé à ces deux modes constitutifs de l'État et de l'Église : théocratie et autocratie gouvernementale ; tant qu'on n'aura pas admis comme vrai et unique principe, *les souverainetés de nation et de communion*, c'est-à-dire la *conscience humaine établissant les pouvoirs et leur équilibre, en les séparant par le même coup qui les constitue.*

L'Église a accepté l'appui de la force de Constantin, et l'Église croit devoir beaucoup de reconnaissance à ce prince ; c'est l'inverse qu'il faut dire. L'Église ne doit savoir gré qu'à la vérité qu'elle enseigne, qui avait attiré à elle l'opinion publique de cette époque. Si Constantin déclara le christianisme religion d'État, l'opinion le dominait, il en avait besoin pour vaincre. L'Église éleva Constantin et non Constantin l'Église, car il emprunta la force morale de l'Église, et l'Église ne reçut en retour que le

Digitized by Google

triste don de la force matérielle. Il serait temps qu'on s'aperçût de ce renversement des rôles.

L'Église ne tarda pas à être punie dès le règne suivant par Constance et par presque tous ses successeurs. Cet appui que l'Église avait accepté pour elle, profita aux hérésies qui se levèrent plus terribles que les persécutions et les martyres, aussitôt qu'elle eut commencé avec la force cette alliance qu'elle devait consommer par Charlemagne. Arius vint au lendemain de Constantin. Elle croyait respirer dans la paix sur les marches du trône, elle qui de soi doit être trône pour que la conscience soit libre. Ce fut alors que ce malheureux prêtre, comme l'appelle Bossuet, lui suscita les plus grands troubles qu'elle eut encore soufferts. Église, peux-tu croire à ta paix ? ta paix c'est le combat.

Elle a cru aussi à sa paix le jour où elle a accepté le royaume funeste. Photius vint à l'heure même du don de Charlemagne. Plus elle consomme l'alliance avec la force, plus elle s'enfonce dans les défaites sous les hérésies victorieuses. Avant Arius, il y avait des hérésies, mais éphémères ; avec Arius elles prennent corps, des églises se détachent ; avec Photius, des peuples entiers. Arius a passé, Photius reste, et l'église grecque, née avec le gouvernement temporel, commande encore aujourd'hui à Jérusalem et ne s'éteindra qu'avec lui. Photius est le grand stygmate du gouvernement temporel qui com-

Digitized by Google

mence; le protestantisme, le grand stygmate du gouvernement temporel qui finit.

Voilà les plaies indélébiles que l'alliance de la force a faites au flanc de l'Église, et tant qu'elle n'aura pas rompu avec cette alliance, il en sera ainsi, tant qu'elle ne lui aura pas dit : Tu es de l'homme, je suis de Dieu; fais l'œuvre de l'homme, je fais l'œuvre de Dieu ; elle languira elle et son Dieu sous la force de l'homme. Elle a voulu s'accoler la force de l'homme pour augmenter la force de Dieu. Renversement insensé ! Est-ce que l'esprit croit à la force ? Non, il la subit. Imposer la vérité par la force, c'est faire croire à la force de la force, non à la force de la vérité. La vérité ne se croit que si elle est réduite à sa seule et unique et invisible et invincible force de vérité. La vérité attire la force, la force repousse la vérité.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XII

Ultimatum pacifique

Ces points éclairés, voici l'ultimatum plein de dignité pour l'Église et pour les gouvernements, que les gouvernements peuvent proposer à l'Église :

Les rois ayant épuisé tous les moyens de conciliation, sentent que la position respective de l'Église et de l'État rend impossible la constitution de l'Église par l'État, aussi bien que la constitution de l'État par l'Église. Ils comprennent que si l'Église tenait son indépendance financière de l'État, elle se trouverait en une tutelle qui mettrait en péril la liberté de conscience.

Les rois assurent donc d'une facon inébranlable, par leur mutuel accord, les quatre conditions d'indépendance qu'ils peuvent donner à la papauté :

L'indépendance territoriale,

La liberté d'élection des papes,

Digitized by Google

La liberté d'élection des cardinaux,

La liberté d'élection des évêques.

Les rois placent ensuite la papauté en face de la catholicité, pour que la cinquième condition,

L'indépendance financière,

soit satisfaite par qui de droit.

Une seule chose peut faire échouer cet ultimatum ; c'est que les rois veuillent encore constituer et exploiter l'Église, ou que l'Église, de son côté, veuille encore constituer et exploiter les rois. Que faut-il dire alors ? Que les rois et l'Église, en guerre entre eux, sont des deux côtés en guerre avec la conscience moderne qui veut la séparation des pouvoirs et qui y arrivera malgré les rois et malgré l'Église. Mais s'il faut croire la parole de l'Église, qui affirme accepter les différents gouvernements de tout pays et par là renonce à constituer l'État ; s'il faut croire à la parole des rois qui affirment reconnaître la liberté de conscience, et par là renoncent à constituer l'Église, nous devons dire que ce projet doit rallier à la fois les rois et l'Église comme la conscience moderne, puisqu'il consacre la séparation des pouvoirs, comme nous allons le démontrer par les conséquences qui en découlent.

Que si la papauté refuse, les rois la peuvent contraindre sans injustice comme sans secousse et sans trouble. Ils ont assuré à la papauté les conditions qu'ils avaient droit, pouvoir et devoir de lui assurer ; ils se retirent, et ce seul

Digitized by Google

retrait place la papauté en face de la catholicité qu'elle est dès-lors obligée d'appeler à la constituer et à lui former son indépendance financière.

Ainsi, tout peut se résoudre sans spoliation, sans ébranlement, sans appel par les rois (qui peuvent redouter cette initiative), au suffrage universel catholique. C'est bien toujours au fond le suffrage universel catholique et la souveraineté de communion qui constitueront l'Église et son indépendance, mais c'est l'Église elle-même qui sera amenée à les solliciter. Et pour l'Église il n'exigera pas un appareil de vote public, mais il suffira d'un registre où chaque parent au baptême, l'enfant à la première communion, consigneront leur engagement toujours volontaire et toujours libre.

Ce procédé si simple amènera ce grand résultat, que l'Eglise se trouvera avoir pour base, non dans sa partie divine, mais dans sa partie humaine, le même principe social que l'État, puisque l'État sera constitué par la souveraineté de nation, et le sacerdoce par la souveraineté de communion. Et leurs pouvoirs seront naturellement divisés, puisqu'ils seront établis par chacune de ces diverses souverainetés.

La papauté aura de son côté cette position digne et magnifique que lui veulent l'Empereur, le roi d'Italie, la catholicité.

L'accord des quatre conditions fait entre les rois, avec

Digitized by Google

ou sans le consentement de la papauté, les rois peuvent donc laisser faire, les troupes françaises peuvent se retirer de Rome après l'installation du Pape dans les propriétés catholiques déterminées (1).

Le jour où l'empereur Napoléon Ier signa de colère ce décret inexécuté : « Le gouvernement temporel des Papes est aboli, » il fit acte de tyrannie, quoiqu'on puisse sans injustice supprimer le gouvernement temporel du Saint-Siége. Aujourd'hui la question est toute différente. Il ne s'agit plus d'une volonté arbitraire et isolée ; les évènements ont mis le peuple romain à même de se prononcer. Il ne veut pas le gouvernement temporel. La papauté, sans les antiques fiefs attachés à sa fortune, obtient des gouvernements les certitudes de liberté que les rois lui peuvent donner. La catholicité, en lui assurant son budget indépendant, la constitue socialement et d'une façon légitime. Quoi de plus beau que l'Église sans cesse créée parce qu'elle est sans cesse voulue; sans cesse voulue parce qu'elle est la vraie liberté de la conscience et le vrai lien de l'homme à Dieu.

Que si l'on m'objecte : Nous voudrions bien changer le principe social de l'Église, si la papauté le voulait, mais nous ne pouvons le lui imposer. Qui parle d'imposer? Les

(1) Pour le complément de ce projet voir le *Dogme social*, chap. de la *Constitution libre de l'Église libre*, et suivants.

Digitized by Google

faits sont là, les droits des peuples sont là, les peuples repoussent le gouvernement temporel. Rois, donnez donc à la papauté ce que vous pouvez lui donner, et que la catholicité la constitue. Il n'y a plus que cela à faire, d'abord parce qu'il n'y a que cela de juste en principe et en situation, ensuite parce qu'il n'y a que cela de possible. Le denier de Saint-Pierre avec ou sans organisation par l'engagement volontaire libre, telle doit être la constitution libre de l'Église libre.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

Le Catholicisme est-il mort ?

Je sais bien que des fanatiques voudront s'écrier que c'est l'abandon pur et simple de la papauté.

Quoi ! l'indépendance territoriale, la liberté de l'élection des papes, des cardinaux, des évêques, sont hors de tout péril, et vous dites la papauté abandonnée, parce que les rois ne lui donnent pas ce qu'ils ne peuvent lui donner, l'indépendance financière.

Vous prétendez que nous sommes deux cent millions de catholiques, et la papauté sera dite abandonnée parce qu'elle sera placée en face de ces deux cent millions de fidèles chargés de la constituer ! Cette solitude à deux cent millions d'âmes est la plus grande association du monde.

Le gouvernement de la France se trouve-t-il aban-

Digitized by Google

donné parce qu'il est en face de ses quarante millions d'habitants ?

— Mais ils ne donneront pas.— Prenez garde, ce mot, s'il était vrai, serait l'extrait mortuaire du catholicisme. Quoi, vos deux cent millions de fidèles n'auront pas assez de foi pour entretenir les chefs de leur Église ? Ce catholicisme qui, durant huit siècles, a soutenu sa propre vie, a vaincu le monde par sa seule puissance, sans secours, ne peut, en 1861, se suffire à lui-même, et ne peut vivre que par des subventions étrangères et imposées ?

Il faudrait des subventions à l'Église comme à un théâtre en faillite ! Il faudrait rendre esclave tout un peuple, pour que sa chair et sa liberté et sa fortune fussent la subvention vivante et toujours maudissante de l'Église de la liberté et de l'amour ! Il faudrait que les États fussent condamnés à payer, comme une grande comédie à laquelle on ne va plus, ce drame théocratique du moyen-âge s'éteignant dans l'abandon ! O dignité de l'Église, dignité de la conscience libre, est-ce ainsi que Christ vous a conçues ! Non, non, l'Église doit être sans gouvernement temporel, l'Église ne doit vivre et se constituer que par la catholicité.

— Ils ne donneront pas ! — Alors, encore un coup c'est que le catholicisme est mort. S'il est mort, pourquoi le soutenir ? De quel droit et pourquoi grèver de cette charge la société qui n'en veut plus ? S'il est mort, c'est donc qu'il

Digitized by Google

ne mérite pas de vivre ; s'il vit, qu'il le montre en vivant de lui-même et par son Dieu. Je dis qu'il doit aspirer à cette épreuve que l'Église traversera facilement, devenue spirituelle, puisqu'elle est sans gouvernement temporel ; n'inspirant plus de défiance, puisqu'elle n'a plus de puissance pour s'imposer ; ayant un principe analogue à celui de l'État, et par conséquent n'étant plus en guerre avec l'État ; ayant reconnu le droit des consciences de constituer l'État, de la constituer elle-même socialement, et par conséquent n'étant plus en guerre avec les consciences.

— Pourtant s'il y a deux cent millions de catholiques baptisés, il n'y a pas deux cent millions de croyants. — Cela est vrai, mais considérez ce qu'a la papauté par les états Romains ? Trente millions de francs absorbés par les dépenses de gouvernement, par une administration qui dilapide tout, en sorte qu'il reste peu à la papauté et aux cardinaux. Si au contraire, les catholiques donnaient en moyenne un franc par an seulement, l'Église aurait donc 200 millions sans charges. Or, que lui faut-il ? Dix ou quinze millions. Vraiment il ne peut être sérieux de craindre qu'elle ne les réunisse pas.

— Mais le denier de Saint-Pierre, voyez sa chute ; on ne donne plus. — Encore une fois, il n'y a qu'un parti politique qui a donné au denier de Saint-Pierre, et il faut s'étonner qu'il ait produit autant qu'il l'a fait. Transfor-

Digitized by Google

mez-le, sanctifiez sa destination, n'en achetez plus des armes.

— Il y en a beaucoup qui ne donneront pas.

— Qu'est-ce beaucoup ? Les non-croyants des grandes villes. Les femmes donneront presque partout. Quant aux hommes, ils donneront en Italie, en Espagne, en Autriche, en Allemagne, en Amérique, en Angleterre. Il y aura donc, peut-être en France, un certain nombre de personnes qui s'abstiendront tout d'abord par défiance, mais qui ne refuseront plus leur concours lorsqu'elles auront compris que, le principe social de l'Église étant changé par leur don même, l'Église devient par là la représentation indestructible de la liberté de conscience, autant qu'elle était autrefois la représentation et la sanction morale de l'absolutisme par le droit divin.

— Les faibles se désolent encore : Ils ne donneront pas, nous ne sommes pas dans une époque de foi. — Taisez-vous et regardez : Un homme est venu seul, sans autre garant que sa loyauté, dire au monde : Je demande 200 millions pour unir deux mers, accroître la richesse de la terre entière, pour reculer les bornes de la civilisation, de la morale et de la religion chrétienne. Les publicains de la Bourse n'ont pas donné, un grand peuple n'a pas craint d'épuiser l'un après l'autre contre cette œuvre toutes les méthodes, toutes les inventions, toutes les variations, tous les excès de la calomnie pour la déshonorer;

Digitized by Google

le déshonneur est retombé sur ce peuple, et la foi a vaincu. Les 200 millions ont été versés et l'entreprise est presque à moitié accomplie. Cet homme a trouvé la foi où est la foi, dans les masses. Toute époque est époque de foi. C'est votre faute, si vous n'avez pas la foi des masses; vous avez voulu vous allier à ceux qui n'ont pas la foi, les pharisiens de l'absolutisme et de la tyrannie. Ceux qui veulent inspirer la foi, doivent vivre par la foi. Vous voulez qu'on croie et vous doutez de la puissance de la foi. Vous tremblez et vous portez Dieu! Revenez aux petits ou plutôt revenez à tous sans distinction et sans exclusion ; laissez venir à Dieu les petits et tous ceux que vous éloignez par des principes sociaux qui vous les aliènent; alors, je vous le dis, vous retrouverez la foi.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XIV

Le Christianisme est le principe de la liberté !

Et maintenant qu'ils sont relevés, ces tremblants porteurs de Dieu, j'entends les ennemis de l'Église s'exalter et se réjouir. Leur joie ne sera pas de longue durée.

Qu'ils prouvent que la guerre qui se fait à la théocratie ne se fait pas au nom du christianisme; comment le prouveraient-ils, puisqu'ils ont sans cesse son nom et ses principes à la bouche. Qu'ils prouvent que l'essence du christianisme est ailleurs que dans le catholicisme, étant rejetée sa théocratie spirituelle et temporelle. Comment le prouveraient-ils, ils ne sont jamais remontés à l'essence philosophique et métaphysique du christianisme, qu'ils ne connaissent pas comme religion, qu'ils ne connaissent que comme tendance morale et sociale, car c'est là seule-

Digitized by Google

ment ce qui occupe notre époque avant tout sociale et politique.

Qu'ils prouvent au monde que le catholicisme ne contient pas seul, de toutes les religions et les philosophies, le lien véritable et inaltéré de l'homme et de Dieu, lien où Dieu est respecté et où l'homme est libre de Dieu.

Tout est liberté où le principe met liberté. Aussi, tout dogme catholique est la consécration de la liberté de l'homme devant Dieu. Prenez au hasard et pêle-mêle :

La chute, c'est la liberté de faire le mal et c'est le mal fait; c'est Dieu librement abandonné par l'homme; quelle plus forte constatation de la puissance de l'homme ?

La grâce, c'est Dieu offrant sa beauté pour attrait à la liberté.

Le libre arbitre, c'est la liberté allant de pleine volonté à Dieu ou le rejetant.

La rédemption, c'est la liberté parfaite par l'amour.

La révélation, c'est la liberté parfaite par la notion certaine du Dieu un, présentée à l'homme, jamais imposée.

L'Eucharistie, c'est la liberté cherchant l'union de son Dieu.

Voulez-vous continuer ?

Qu'est-ce que *les hommes sortant d'un Dieu unique par une naissance unique,* sinon l'égalité religieuse et naturelle ?

Digitized by Google

Qu'est-ce que le *genre humain naissant du même homme*, si non la fraternité naturelle?

Qu'est-ce que le *baptême*, si non l'égalité religieuse consacrée à l'entrée de la vie et acceptée par la liberté?

Qu'est-ce que la *confession*, sinon l'égalité devant la faute, acceptée par la liberté de l'aveu?

Qu'est-ce que l'*Eucharistie* encore, sinon la fraternité en Dieu?

Qu'est-ce donc, en un mot, que le christianisme, sinon l'organisation religieuse de la liberté, de l'égalité, de la fraternité en Dieu?

Et maintenant un mot encore; qu'est-ce que l'oraison funèbre du grand Condé, d'Henriette d'Angleterre et tous les discours du prêtre depuis dix-huit siècles, sinon la liberté de la parole annonçant l'organisation religieuse de la liberté, de la fraternité et de l'égalité en Dieu, c'est-à-dire le christianisme, devant les plus absolus de tous les rois. Le prêtre, c'est Paul devant Félix, Ambroise devant Théodose, Bossuet devant Louis XIV.

Or, cette liberté, cette égalité, cette fraternité religieuse qui ont tant retenti aux oreilles des rois et des peuples, elles sont descendues du dogme et de la métaphysique, elles se sont faites sociales et politiques, parce que c'est une loi fatale que toute vérité religieuse se traduit dans la vie civile des peuples, comme le principe entraîne ses conséquences. Les paroles du Christ, de saint Paul, de

Digitized by Google

saint Ambroise, de Bossuet, les dogmes chrétiens sont devenus révolutions quand les hommes ont été assez insensés et aveugles pour s'opposer à leur route.

Que peut-on donc admirer le plus ou le manque de logique de ceux qui veulent la liberté, la fraternité, l'égalité devant Dieu, et ne les veulent pas devant les hommes, ou ceux qui veulent la liberté, la fraternité et l'égalité parmi les hommes, et veulent se passer du principe qui les a fait naître : la religion chrétienne?

Aux premiers je dis : Nous aurons la liberté devant les hommes, parce que nous l'avons devant Dieu; aux seconds : nous aurons le Dieu un, parce que c'est lui qui seul fait et assure la liberté devant les hommes. N'admettez si vous voulez ni la chute, ni la grâce, ni le libre arbitre, ni la naissance unique par un Dieu et par un homme, ni le baptême, ni la confession, ni l'Eucharistie, soutenez qu'il y a des modifications à faire dans les dogmes, je n'ai pas ici à en disputer avec vous, mais je vous défie de prouver que leur essence ne contient pas la liberté, l'égalité, la fraternité devant Dieu et par Dieu ; je vous défie de trouver un autre lien possible entre Dieu et l'homme que la liberté et l'attrait; et, par conséquent, de contester que le christianisme, que le catholicisme ne soit une organisation religieuse de la liberté, de l'égalité et de la fraternité religieuses. Oh! vous pouvez vous réjouir, mais vous ne détruirez jamais cette liberté, lien de l'homme et de

Digitized by Google

Dieu par Dieu même, vous ne détruirez jamais l'Église qui conserve seule ce lien et ce Dieu.

Mais venez, enlevons-lui son manteau barbare de théocratie, d'absolutisme et de gouvernement temporel. Les ennemis de l'Église ici sont ses vrais amis. Le vrai est fait de telle sorte que l'erreur même combat pour lui. Les assaillants combattent pour le christianisme en le débarrassant des formes qui le détruisent, les défenseurs combattent encore pour lui, en lui conservant l'être dans des transitions douloureuses. Le vrai accapare toutes les forces de l'homme, même le faux, même le mal.

Et maintenant que voici l'Église dépouillée de la théocratie et du droit divin, devenue toute spirituelle, ne pouvant plus porter atteinte à la conscience et à l'état, constituée par la souveraineté de communion, que craignez-vous d'elle ? Elle est la métaphysique de la liberté qui, sans elle, n'a pas de métaphysique, c'est-à-dire pas de principe.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XV

Conditions de la liberté des rois et des clergés nationaux

Cependant les rois tremblent. Ils voient cette organisation formidable de l'Église reprendre des chances d'influence nouvelle, avec une richesse qu'elle n'a jamais eue aux temps de sa plus grande force. Si l'Église fait sa paix avec les consciences, leur alliance contre l'État ne va-t-elle pas l'absorber, et, par là, faire renaître la théocratie?

Non, car la conscience n'est alliée du sacerdoce qu'à la condition de le constituer socialement; non, car la conscience constitue l'État, et, par conséquent, est l'alliée aussi indispensable de l'État que du sacerdoce, de telle sorte que la conscience humaine, la vraie reine du monde, devient la grande balance des deux pouvoirs spirituel et temporel, et les équilibre par la constitution qu'elle en fait, d'autant plus sûrement, qu'elle sait que,

Digitized by Google

l'équilibre rompu, c'est elle qui en souffrira la première et le plus profondément.

Cette balance est naturelle, parce qu'elle naît de la nécessité des choses; c'est ainsi qu'on a vu dernièrement le Sénat donner un vote de confiance à l'Empereur, au même temps qu'il témoignait le désir de voir respecter les droits de la papauté. Le Sénat n'a pas défini ces droits, et par là son vote a pris un vague extrême. Pouvait-il définir les droits de la papauté? Ils ne sont pas connus au vrai, au milieu de la confusion qui règne. Mais supposez les droits définis du temporel et du spirituel, et nous nous appliquerons à les rendre chaque jour plus nets, et voyez quelle influence aura la balance de l'opinion publique entière, pour ou contre l'État, pour ou contre le sacerdoce empiétant.

Que faut-il aux rois? C'est que l'Église n'ait plus ce droit divin, au nom duquel elle les a attaqués durant tout le moyen-âge, et au nom duquel elle les attaque encore, parce qu'il a son immobilisation dans le gouvernement temporel.

Or, comment l'Église pourrait-elle prétendre à la souveraineté par droit divin, puisqu'elle serait constituée et indépendante par la catholicité, prononçant par souveraineté de communion? Elle a perdu le principe pour elle-même, comment l'imposerait-elle soit aux peuples, soit aux rois?

Digitized by Google

Cependant, cette garantie ne suffirait pas aux rois, si l'organisation du clergé ne subissait pas certaines modifications qui, détendant l'absolutisme romain, laisseront les clergés être nationaux, et qui auront l'avantage de donner au prêtre sa véritable dignité et sa véritable indépendance. Aujourd'hui le simple prêtre est à la merci du curé, carrière, honneur et position; le curé à la merci de l'évêque, et l'évêque se met de plus en plus, et volontairement, à la merci de Rome, sans se souvenir de ses anciennes libertés et prérogatives, parce qu'il est entraîné par l'organisation de l'Église, dont l'absolutisme n'a jamais été poussé plus loin que sous le dernier pontificat.

Il faut se contenter d'indiquer les points saillants de cette charte du clergé, qui doit assurer à chacun de ses membres, la liberté de conscience de l'homme, à l'Etat le citoyen, comme aussi à l'Église l'obéissance du prêtre, mais sans passivité :

1° Que le grade soit une propriété du prêtre;

2° Que le prêtre ne puisse pas arriver arbitrairement au grade, mais qu'il y ait des conditions de dignité et de capacité, décidées par des examens publics; ces conditions de dignité et de capacité remplies, sont une garantie de la conduite du prêtre dans le grade;

3° Que le grade, que l'emploi, ne puissent pas être enlevés arbitrairement au prêtre;

Digitized by Google

4° Que l'emploi ne puisse être retiré que sur un examen fait par un conseil d'enquête ecclésiastique;

5° Que le grade ne puisse être retiré que par le prononcé d'un conseil de haute justice ecclésiastique.

Me dira-t-on que c'est la dissolution du clergé? Je réponds : ces clauses empruntées à la charte de l'armée française depuis la loi de 1832 ont-elles relâché la discipline? Elles ont fait de notre armée la plus dévouée et la plus noble qui soit au monde. Or, si le fonctionnement en est régulier parmi les hommes indomptables et bouillants, combien ne sera-t-il pas plus facile parmi les caractères plus doux, et amis de la discipline qui composent le clergé?

Les clergés nationaux, rendus ainsi à l'indépendance par des lois tutélaires qui ne les abandonnent plus sans contrôle à la merci du supérieur, cesseront de subir le joug de Rome, et les gouvernements n'auront plus à craindre une corporation absolutiste et de droit divin dans l'état libéral. Le prêtre ne sera pas la chose du curé le curé la chose de l'évêque, l'évêque et tout le reste avec lui, les choses de Rome; mais ils seront consciences libres dans un grade qui restera leur propriété tant que leur indignité ne sera pas prouvée dans des formes légales et respectables ;ils seront citoyens en même temps que prêtres, ils seront hommes en même temps que citoyens et prêtres.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI

Conditions de la liberté de conscience.

Pour que la conscience soit libre de l'État et de l'Église, il faut qu'elle constitue l'un par la souveraineté nationale, l'autre par la souveraineté de communion. Cette base étant complétée par des institutions civiles et politiques qui y répondent, on a les libertés religieuse, civile et politique, solidement établies dans le principe de la séparation des pouvoirs.

Ainsi, les consciences sont libres en principe, car les deux pouvoirs tenant leur être social d'elles, ne sont qu'un effet de leur liberté.

Pour qu'il y ait garantie en fait comme en principe, il faut que les institutions politiques accordent aux consciences une part du contrôle dans l'action des pouvoirs. C'est là une nécessité que les législateurs ont sentie dès le

Digitized by Google

commencement des sociétés libres, et qu'Aristote consacre comme un des beaux équilibres trouvés par Solon (Poli. 12, liv. II Chap. x).

Dès lors la conscience est donc libre et sa liberté se parfera par des institutions calquées de plus en plus sur les principes constitutifs de l'Église et de l'État.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII

Du seul principe social vrai par droit naturel et par droit divin.

I

Il faut revenir ici, pour la bien marquer, sur la belle harmonie sociale que nous donne ce changement dans l'institution de l'Église, changement si profondément d'accord lui-même avec la doctrine catholique. En sorte que tout est également satisfait, et la doctrine et la nécessité politique.

Il ne faudrait pas croire que *la séparation des pouvoirs* suffise à assurer la marche ordonnée de la société; il faut aussi qu'ils soient constitués par *un principe unique qui soit à la fois leur lien et leur séparation.* C'est là une nouveauté qui est une vérité fondamentale et qu'il faut

Digitized by Google

répéter sans cesse et partout pour qu'on s'en pénètre bien.

C'est par ce besoin invincible de l'unité de principe que les pouvoirs sont toujours tombés dans les mains soit du prêtre, soit des rois. Ce n'était pas seulement de la part de ceux-ci un accaparement, une ambition insensée, c'était une loi. Et c'est par cette même loi que, tant qu'on ne se fixera pas dans le seul et unique principe qui à la fois unit et sépare les pouvoirs, on n'arrivera pas à leur séparation, mais qu'on aboutira toujours à leur union dans les mains du prêtre ou dans les mains du roi; ce qui veut dire toujours esclavage de la conscience.

Pour échapper à cette fatalité, ne pouvant pas trouver le vrai remède, on a voulu retrancher le sacerdoce, nous parlerons de cette idée au chapitre suivant.

Digitized by Google

II

Le seul vrai principe qui unisse et sépare à la fois les pouvoirs, c'est *la conscience humaine qui, unie en elle-même, se divise suivant les choses auxquelles elle s'applique et se divisant les divise.*

Ainsi c'est la conscience humaine qui, par souveraineté nationale, constitue l'État ; ainsi ce sera encore la conscience humaine qui constituera le sacerdoce. Et par là unis dans leur principe, ils seront séparés dans le fait.

Or, nous ne trouvons jamais le concours de ces conditions dans aucun des autres principes constitutifs du Sacerdoce et de l'État, qui ont jusqu'ici pesé sur le monde, mais toujours l'union des pouvoirs dans les mains du prêtre, l'union dans les mains du roi, l'union dans les mains de l'individu. Si les pouvoirs sont unis par le prêtre ou par le roi, il y a tyrannie et dégradation de Dieu ; si les pouvoirs sont unis par l'individu, il y a licence et athéisme, parce que dans ce cas, l'individu s'arroge le pouvoir sur la vérité immuable, ce qui est contraire à toute science.

Les droits sociaux, politiques et religieux doivent bien

Digitized by Google

être réunis dans l'individu, mais il n'a pas le droit de faire la vérité à son gré ; il ne peut que la suivre ou s'en écarter. L'homme arrive avec des éléments qu'il a la liberté d'exploiter, non de faire; il les trouve tout faits; sa liberté ne consiste pas à les détruire ou à les modifier, ce qui lui est impossible, mais à s'en servir.

Ainsi l'individu ne fait pas Dieu : Dieu ne peut être fait, il est. On peut même dire que l'individu ne fait pas le sacerdoce, parce qu'il est dans la nature des sociétés de le créer en même temps qu'elles; donc, se formant spontanément, il est. Si d'autre part, parmi les sacerdoces, on en rencontre un qui soit le gardien de la notion immuable du Dieu un et vrai, l'individu ne le crée pas comme tel, puisque, dans ce cas, le sacerdoce relève directement de Dieu, qui se communique à lui, soit par cette loi que toute vérité est une communication de Dieu à l'homme, soit par une loi plus expresse dont il n'y a pas pas le lieu de s'occuper. Mais l'individu constitue socialement ce sacerdoce, le choisit et l'organise soit par lui-même, soit par délégation à l'État dans les points qui n'engagent pas la liberté de conscience.

Semblablement, l'individu ne fait pas l'État, en ce sens qu'il est de la nature de l'État de se former spontanément et par là seul que l'homme est en société. On peut donc dire que l'État est. Mais l'individu lui donne sa constitution, son organisation soit par lui-même, soit par repré-

Digitized by Google

sentants; il choisit le ou les délégués auxquels il transmet son autorité individuelle qui, devenant collective entre les mains du délégué, est l'autorité de l'État.

C'est la liberté. L'individu n'est pas libre de ne pas avoir de Dieu, de ne pas avoir de prêtre, de ne pas avoir d'État; mais il est libre devant son Dieu, dont il peut suivre ou ne suivre pas la vérité; il est libre devant son prêtre, qu'il constitue socialement; il est libre devant l'État qu'il constitue de la même manière. Et cependant le Dieu est; le prêtre est, conservant la notion de Dieu; l'État est, avec une autorité irrésistiblement constituée.

Tout est dans ces mots :

1° Dieu et la religion.

2° La liberté de l'homme devant Dieu, le sacerdoce et l'Etat.

3° L'autorité du prêtre, autorité pour garder la notion vraie de Dieu, notion qui doit être supposée vraie dans toute religion, jusqu'à preuve contraire, pour le bonheur, la moralité et l'ordre des Etats et des hommes.

4° L'autorité de l'Etat, représentation des droits et devoirs de chacun.

Digitized by Google

III

Ce principe social de la conscience humaine, constituant le sacerdoce par souveraineté de communion, l'État par souveraineté de nation, satisfait toutes les exigences de la liberté et de l'ordre, si l'on admet que ce principe dépend de la vérité immuable de Dieu manifestée par les lois absolues. Si l'on n'admet point cette vérité première, il est impossible de l'appliquer, car il devient licence et retourne par là à la tyrannie; parce que, au lieu de procéder de la loi absolue, il procède du caprice de l'individu.

Digitized by Google

IV

Pour que la pratique soit d'accord avec ce principe, il faut l'entourer des institutions politiques qui lui sont adaptées.

Disons-le pour éviter les confusions. Souveraineté nationale n'est pas nécessairement république. C'est un principe qui établit toutes les formes de gouvernement le plus en harmonie avec les temps, l'état moral, le génie des peuples. On établit aussi bien par ce principe une royauté qu'une république; mais, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il est la base nécessaire de tout bon gouvernement.

De même la souveraineté de communion ne nécessite pas l'élection des prêtres, curés, évêques, cardinaux, papes par la multitude. Ce serait en avoir une fausse idée. Les croyants d'une religion peuvent déléguer à l'Etat le droit de nomination des évêques, etc..., aux cardinaux le droit d'élire des papes, comme cela se pratique aujourd'hui. Ces délégations n'altèrent pas le principe lui-même. Mais, comme il n'y a pas d'Etat légitimement

Digitized by Google

constitué en dehors du principe de la souveraineté nationale, il n'y a pas de sacerdoce légitime en dehors de la souveraineté de communion.

On voit donc que c'est là une organisation solide et féconde; ce ne sont pas des espérances, de vides conseils de morale, mais des institutions :

1° *Souveraineté nationale* qui fonctionne et appelle la seconde.

2° *Souveraineté de communion* qui fonctionnera le jour où l'indépendance territoriale des papes, la liberté d'élection des papes, cardinaux et évêques, étant assurées par des statuts intransgressibles, reconnus par les gouvernements de la catholicité entière, la catholicité elle-même créera à la papauté son indépendance financière, et fera par là un sacerdoce spirituel et libre.

Il faut donc le dire hautement : quand le Christ a laissé tomber ces mots si simples et si divins dont l'écho devait mettre dix-huit siècles à se faire entendre : « Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu, » le Christ nous a donné le principe social dont relèvent les destinées des peuples. Et tout autre principe, toute autre organisation des pouvoirs a été condamnée d'avance et à jamais, et l'union des pouvoirs, dans les mains du prêtre, du roi, de l'individu (comme je l'ai expliquée) a été défendue à jamais, et le seul principe social que nous proposons a été proclamé le principe vrai,

Digitized by Google

conciliant les justes droits de l'individu, du sacerdoce et de l'État par la loi absolue. C'est ce principe que nous avons appelé le dogme social, parce qu'il doit avoir désormais la solidité d'un dogme pour l'humanité, qui, hors de lui, retombe au désordre ou à la tyrannie, à l'athéisme ou à la religion imposée.

Digitized by Google

V

Du reste, qu'on ne croie pas la souveraineté de nation et de communion uniquement modernes ou même uniquement venues du Christ. L'intelligence en est moderne, l'institution en est antique comme le plus antique livre du monde. Moïse en est l'instituteur instinctif ou inspiré, selon qu'on voudra le comprendre.

L'instinct de la souveraineté de nation se trouve dans toutes les civilisations, même quand la souveraineté de communion n'y paraît pas. Les Grecs nous en ont laissé les plus belles traces.

Dans la Bible, Dieu assemble son peuple et leur fait à tous *proposer* la loi par laquelle il établissait le droit *sacré* et *profane*, c'est-à-dire la constitution du sacerdoce et de l'Etat, dans les ordonnances de Moïse. Il les en fait tous convenir en sa présence. Tout le peuple consent expressément au traité.

Ainsi, on peut voir les Juifs acceptant librement de Dieu, ou, si l'on veut, de Moïse, par souveraineté nationale, la loi profane; par souveraineté de communion, la loi sacrée.

Et cette acceptation a une très-grande solennité dans

Digitized by Google

la Bible. Il faut qu'il soit entier et universel le consentement de la souveraineté nationale acceptant le droit profane; entier et universel le consentement de la souveraineté de communion, pour l'acceptation du droit sacré : « Vous êtes ici *tous*, dit Moïse, devant le Seigneur votre Dieu (et il les énumère), afin que vous vous obligiez à l'alliance du Seigneur. »

Ainsi, au nom des deux voix révélées, l'Évangile et la Bible, s'il y a un principe social établi de droit divin, c'est celui de la souveraineté de nation joint à celui de la souveraineté de communion. L'antiquité mosaïque, les dogmes chrétiens et catholiques, la raison moderne par le droit naturel et par ses institutions, réclament également ce double principe.

Ainsi tombe de soi, sans autre appui que le droit barbare, ce prétendu droit divin que s'attribue la théocratie, Il existe ce droit divin, mais il est l'apanage de la conscience humaine éclairée par la loi divine, et constituant le sacerdoce et l'Etat, — et cela est vrai au nom de tout ce qu'il y a de vénérable dans l'humanité, au nom de la foi comme au nom de la science moderne.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII

Contradictions

Ni la théocratie ni ses ennemis n'éteindront la voix du Christ. Cette parole est dure à l'Eglise. C'est que la voix du Christ ne reste pas toujours et uniquement dans les vérités éternelles, elle entraîne des applications pratiques que l'Eglise n'empêchera pas plus que ses ennemis ne pourront trouver un terrain solide hors des divins préceptes. On comprime : les principes et leurs applications forcent tous les obstacles, comme un faible bois trempé d'eau fait éclater les rocs. On croit détruire les principes par des idées sociales neuves, et ces idées se trouvent être la conclusion pratique des principes du christianisme. Pas un de ces partis qui ne travaille pour le christianisme : celui-là le garde principe en face de Dieu, celui-ci l'applique, conséquence au milieu des nations. Ils se battent pour la même cause et contre la même barbarie. Le principe

Digitized by Google

chrétien veut détruire la barbarie et la détruit ; le progrès veut détruire la barbarie et la détruit ! Ils sont donc d'accord ? Non, car le gardien du principe emploie la barbarie pour le garder, car celui qui applique le principe retourne aux doctrines de la barbarie dont il détruit les lois et les institutions. C'est pitoyable et c'est beau, c'est l'homme enfin.

Ils ont juré, les uns d'effacer le catholicisme, les autres d'effacer le progrès, et en gardant le Dieu du catholicisme ils nécessitent le progrès, et en accomplissant le progrès, ils obéissent au Dieu chrétien.

Pourquoi donc voulez-vous retrancher le catholicisme ? parce qu'il a une organisation théocratique vicieuse ? Mais si cette organisation est une infiltration de la barbarie, si sa forme absolutiste lui est non pas nécessaire, mais accidentelle, détruisez cette barbarie et conservez cette vérité. Il est la seule religion qui contienne le vrai rapport de l'homme à Dieu par la liberté. Toutes les philosophies altèrent ce lien ou l'anéantissent. Je comprendrais les tyrans, de vouloir détruire le catholicisme, cet obstacle permanent et invincible à l'union des pouvoirs dans les mains des rois, mais jamais je ne comprendrai des hommes libres y portant une main inconsidérée et sans savoir au juste ce qu'ils doivent rejeter ou conserver en lui.

Voyez le passé ! Pendant que l'Eglise, en tant que purement religieuse et spirituelle, répandait dans le monde

Digitized by Google

l'idée d'un Dieu un et d'un homme libre devant lui et la communication continuelle où sont Dieu et l'homme, elle paralysait le résultat de ses bienfaits par ses institutions. Elle présentait à l'homme le vase et l'empêchait d'étancher sa soif. Gardez donc le catholicisme, cause du bien moral et de la liberté dans la civilisation, et abolissez sa forme théocratique et effacez-en tout vestige. Quant à l'anéantir, vous ne le pourrez pas, car il faudrait supprimer son idée de morale, de fraternité, de liberté dans et par le vrai, il faudrait nier tout le mouvement moderne.

Il faut avoir la patience courageuse, et qui ne sera qu'honnête, de remonter aux causes des maux soufferts par la chrétienté. Par là on reconnaîtra le principe sacré à côté du principe faux et menteur. Tout est confusion, et cette confusion, nous la devons à la fausse éducation que la théocratie a donnée au monde, depuis que Constantin lui a prêté l'aide de la force, depuis surtout que Charlemagne a mis la force dans sa main. Est-il depuis ce temps un sophisme qu'on n'ait fait briller aux yeux des hommes pour mettre le glaive au service de Dieu ? Voilà la monstrueuse alliance dans laquelle l'esprit humain a été élevé. Pour y échapper, ils veulent effacer le sacerdoce, ils crient que Dieu est le mauvais. Mais le sacerdoce et l'Etat sont deux éléments fondamentaux des sociétés, on ne peut se passer ni de l'un ni de l'autre, on ne peut enlever à l'homme

Digitized by Google

un représentant quelconque de sa foi dans un surnaturel quelconque, pas plus qu'on ne peut lui enlever le magistrat ou le soldat. Le tenter, c'est commettre pour les éléments de la société l'erreur que Rousseau a commise pour la société elle-même. La société ne s'invente pas par un contrat, elle est spontanée et l'homme la règle une fois formée. Ainsi, des deux éléments de la société, l'Etat et le sacerdoce; ils sont spontanés, ils doivent être réglés et constitués par la conscience de l'homme en société.

Il n'y a de logiques parmi ceux qui veulent retrancher le sacerdoce, que ceux qui veulent retrancher Dieu. Ils l'ont essayé; l'homme s'est un moment ému, puis il a regardé comme on regarde ces phénomènes isolés et solitaires, sans suite dans l'humanité, puisqu'ils sont sans raison dans son cœur. Aujourd'hui elle écoute avec curiosité, mais sans sympathie, ces fanatiques de l'incrédulité, luttant contre les fanatiques de la superstition, et elle sait que la sagesse est aussi loin des uns que des autres; elle attend le mot de la raison, où la science et la foi soient mêlées en une vérité. — Il viendra.

Quand Solon, Lycurgue, Numa, vinrent changer les lois de leur patrie, ils avaient médité et fait leur code que les citoyens acceptèrent. Quand le Christ vient changer la loi ancienne, il a sa loi inébranlable. Avez-vous votre loi mûrie? Si vous tâtonnez, taisez-vous, ne détruisez rien, pas même les choses que vous sentez imparfai-

Digitized by Google

tes. Socrate, Platon, furent plus sages que vous, ils ne croyaient pas aux dieux païens; mais, n'ayant pas d'organisation religieuse à mettre à la place de celle que vénéraient les citoyens, ils regardaient comme un crime de l'attaquer. C'était faire un grand sacrifice au repos de la patrie. Dirai-je qu'il faut les imiter absolument? Non, car le christianisme nous a appris que la vérité est le premier des biens; mais il faut s'inspirer de la prudence de ces génies, qui surent montrer qu'ils étaient de grands dévouements.

Vous ne pouvez croire à la parole du Christ; dites-moi quelle parole est digne de la remplacer. Et pourquoi n'y croiriez-vous pas, si elle est d'accord avec les désirs et les principes de vos systèmes, sinon avec vos systèmes eux-mêmes? Le Christ, en disant que son règne s'établirait sur la terre, qu'a-t-il dit autre chose? Que le temps viendrait où les hommes sauraient enfin tirer les déductions pratiques de sa doctrine dans leurs lois, dans leurs mœurs. Nous y sommes; croyez donc au Christ. Mais, pour en garder la croyance, il faut avoir la loi qui conserve intacts le Dieu un et l'homme libre.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XIX

A l'Église

Et maintenant, un mot encore à l'Eglise. Je lui dirai :

Pèse et vois ta position; elle est déplorable. Vois-en la cause, c'est la contradiction de ta doctrine et de tes principes sociaux. Tu pleures sur le christianisme qui s'en va, rejette la théocratie qui le tue. Tu pleures sur le vice des masses, favorise les institutions sociales ou la liberté élève l'homme à la dignité de lui-même, au lieu d'irriter les uns et d'avilir les autres par l'absolutisme. Depuis dix siècles, tu as passé ta vie à faire co-exister pas subtilités paradoxales, par déviations de la doctrine religieuse, deux principes qui ne peuvent vivre côte à côte, le principe chrétien et le théocratique. Le dernier terme est

Digitized by Google

venu. L'impossibilité est démontrée par le raisonnement comme par l'expérience des siècles.

Qu'il soit admis que la théocratie a eu dans le passé des causes historiques, qui lui font une sorte de légitimité humaine à défaut de légitimité par la doctrine, soit; mais elle n'a plus de causes, plus même d'excuses dans le présent et dans l'avenir. Le principe du christianisme est pénétré; la liberté de l'homme devant Dieu, dogme catholique, l'Evangile, la Bible, Moïse et le Christ, appellent la souveraineté de communion jointe à la souveraineté de nation et les peuples modernes l'exigent. Qu'il est beau de voir cette raison de l'homme se rattacher au Christ, et de lui remonter jusqu'aux premiers temps par Moïse! S'il faut admirer la suite du Dieu un et de ses deux sacerdoces entés l'un sur l'autre dans les âges sans interruption, ne faut-il pas pour les mêmes raisons admirer cette sagesse de notre civilisation, qu'en remontant les temps on ne voit s'arrêter qu'en Dieu.

Croira-t-on, dans l'avenir, que celui qui se nommait le dernier des serviteurs de Dieu, a voulu établir l'absolutisme le plus inouï, le plus raisonné, le plus organisé que le monde ait connu, la théocratie universelle? Trop faible pour cette œuvre immense, il a tenté de posséder les rois par lui-même et les peuples par les rois. Il a envoyé partout des armées d'hommes faisant vœu de pauvreté, et empiétant pour toujours s'enrichir; ils disaient à

Digitized by Google

l'homme : Tu es libre devant Dieu, et ils le faisaient serf de l'homme ; ils disaient au pauvre : tu es frère du riche ; au puissant, tu es l'égal du petit ; et ils s'alliaient avec le puissant et le riche contre le petit et le pauvre. La postérité refusera de croire à ces étranges contradictions imposées aux hommes durant tant de siècles et trouvant encore des défenseurs à leur fin.

Que, si l'Eglise continue de poser l'union des pouvoirs spirituel et temporel comme son droit, comme sa condition d'être, elle ne peut plus faire un pas dans ce temps qui sait ce que valent les principes sociaux. Quand tous les politiques viendraient lui dire que cela lui est nécessaire, qu'elle ne les croie pas. Ne voit-elle pas que ces hommes veulent emprunter la force qui lui reste pour chercher, comme des nageurs éperdus, à monter au pouvoir.

De quel droit ira-t-elle détruire chez les autres l'union des pouvoirs qu'elle admet pour elle-même ? De quel droit ira-t-elle dire aux souverains de la Chine, de la Russie, de Constantinople, d'Angleterre, de Prusse : Quittez ce pouvoir spirituel. Quel droit avait elle d'arracher aux empereurs romains leur sacerdoce ? Si l'union des pouvoirs est son principe social, qu'elle le laisse régner chez les autres ; si elle veut l'arracher aux autres au nom du Christ, qu'elle le quitte elle-même et avant tous.

Digitized by Google

Si elle s'obstine dans l'union des pouvoirs, elle renonce donc au droit légitime des missions, des prédications, elle renonce à porter la parole de Dieu pour garder le droit social barbare.

En bonne foi, peut-elle dire aujourd'hui : Moi seule ai droit au pouvoir spirituel, parce que moi seule suis la loi immatérielle de Dieu. Toi, la loi immatérielle de Dieu, toi qui as un gouvernement temporel, toi qui prétends au droit de déléguer les autorités, toi qui es la sanction de l'absolutisme et absolutisme matériel toi-même, toi qui gardes encore tout ton absolutisme spirituel! Et les peuples l'accuseront de mensonge.

Et quand, elle ira disputer aux gouvernements le pouvoir spirituel, ils lui diront : Tu conspires contre l'Etat, tu viens m'ôter une partie de ma puissance qui est basée sur le même principe que la tienne, l'union des pouvoirs. Et ils l'accuseront d'usurpation.

Où est le Dieu chrétien, disent le Mahométan, l'Indien, le Chinois, est-il dans le protestantisme, dans les églises Photiennes ou Grecques, est-il dans les mille sectes qui les divisent ou bien est-il dans le catholicisme? Mettez-vous d'accord. Que l'Eglise ôte donc au protestantisme sa raison d'être comme religion, en le reconnaissant comme un mouvement social légitime alors elle sera le dépôt de Dieu et de la liberté devant Dieu, et le sacerdoce d'état des églises Photiennes pourra disparaître devant sa face,

Digitized by Google

comme les dieux de caprice des sectes ; alors elle pourra s'affirmer devant les hommes, car on la sentira vraiment vivre de Dieu et pour Dieu, par les hommes et pour les hommes. Si l'Eglise n'avait pas de puissance temporelle, pas de théocratie, pas de droit divin, pas de coaction sur la conscience ni sur la science, si elle portait Dieu et la liberté, c'est-à-dire la loi qui fait la dignité de l'homme, sa vertu, sa foi, son courage, son ardeur à tout entreprendre, alors on pourrait croire qu'elle travaille pour Dieu, non pour elle-même, alors on ne l'accuserait ni de mensonge, ni d'usurpation. Peut-être encore aurait-elle le martyre ; elle ne l'a pas oublié, qu'elle sache donc le mériter.

Que si elle renonce à l'union des pouvoirs, à la théocratie, elle est libre de son action, car elle ne parle plus qu'au nom de la religion, et elle recommence la grande prédication interrompue presque entièrement et qui, au lendemain du Christ, avait déjà ému toute la terre. As-tu attiré le monde à celui qui a été élevé en haut et qui a dit qu'il entraînerait toutes choses ? Toutes choses, non pas seulement les hommes et leurs cœurs, mais leurs institutions, leurs lois, leur sagesse, toutes choses enfin.

Coïncidence admirable et vraiment providentielle ! C'est à l'heure où la terre se perce de routes qui volent, où les vaisseaux sont rapides, où des hommes audacieux et infatigables te créent des voies inconnues pour raccourcir le chemin de tes missions, où la Chine et tous les

Digitized by Google

empires de l'extrême Orient s'ouvrent et entrent dans la communauté humaine, où la Russie relâche les liens de son autocratie antique, où les empires Indiens et Mahométans finissent, où le monde entier se sent embrasé d'une ardeur de liberté qui ne s'éteindra jamais, si Dieu en est le guide, c'est à cette heure solennelle, parmi toutes celles des siècles, que ton pouvoir temporel, tombant de tes mains comme des chaînes, ton absolutisme tombant de tes épaules comme une chape de plomb, tu pourras enfin étendre tes bras liés de théocratie depuis dix siècles, et entourer le monde de l'amour de Dieu qui fait et qui conserve la liberté.

Poser en principe la séparation des pouvoirs;

L'opérer par la souveraineté de communion, jointe à la souveraineté de nation;

Détruire dans leurs dernières conséquences temporelles et spirituelles les principes de l'union des pouvoirs, de la théocratie et du droit divin;

Déclarer la conscience et la science libres par le Dieu qui fait libre;

C'est le seul moyen, mais c'est le moyen infaillible de régénérer le catholicisme.

Il est du devoir de l'Eglise pour l'influence de Dieu et la moralisation par la religion, il est de la bonne politique pour sa grandeur propre, de courir vers ces changements décrétés par l'opinion moderne comme par Dieu même.

Digitized by Google

N'a-t-elle pas depuis trois siècles senti les craquements de l'édifice théocratique, ne s'est-elle pas souvent écriée en elle-même, comme ce rabbin à la veille de la destruction du temple : « O temple, temple, qu'est-ce qui t'émeut, et pourquoi te fais-tu peur à toi-même. »

Que l'Eglise se représente dans une minute d'oubli des préjugés ce qu'elle serait parmi les nations, étant non plus la représentation du principe théocratique et absolutiste, mais la représentation de la liberté et de la loi morale éclairant la liberté; la représentation du Dieu que tous sentiraient alors être le vrai et le seul gardien de la liberté! Pense-t-elle à l'avenir que cette force vraiment divine lui assurerait à jamais; sent-elle son Christ attirer enfin à lui toutes choses, par les sympathies qu'elle va réveiller dans les cœurs? O Eglise spirituelle et libre, gardienne des libertés de la conscience, qui fais libre par ton Dieu, qui fais libre devant les rois, parce que la liberté de conscience attire et nécessite la liberté politique et civile; Eglise spirituelle et libre, nous te saluons !

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE AUX OBJECTIONS

I

On m'a fait des objections. Il suffit qu'une habitude soit, pour qu'elle soit sacrée. C'est un effort pour l'homme de changer un mauvais errement en un bon, même lorsqu'il sait le premier mauvais, le second bon; même lorsqu'il n'a nulle peine à opérer le changement. Aussi aborde-t-on tout projet par les difficultés, non par les facilités qu'il présente, comme si les choses établies n'avaient pas, bien qu'elles soient, des obstacles sans nombre, que les condescendances de la pratique aplanissent. Les lois vivent d'absolu, la pratique vit de concessions; et les concessions sont une loi de la vie jusque dans l'application des vérités absolues. Que de choses, logiquement impossibles, s'exécutent par cette seule force des condescendances pratiques! Combien plus facilement pourrait exister un système que les esprits impartiaux, dans tous les partis, ont reconnu être logique et d'accord

Digitized by Google

avec les faits. Les concessions sont la sécurité de la politique. Tout projet a ses difficultés, mais, fût-il d'accord avec les lois absolues, ainsi que nous avons cherché à mettre celui que nous proposons, nous ne prétendons pas le mettre hors, et au-dessus de la loi des concessions.

Nous sommes en présence d'une institution que les difficultés, amassées par le temps, difficultés politiques et religieuses, de fait et de principe, rendent tellement impossible que, tombée dans l'opinion du monde moderne, elle s'affaisse et s'effondre sans trouver un soutien. Ce sont les faits. Cependant, on ne veut pas qu'elle tombe, l'habitude est plus forte que la réalité. Elle meurt, on veut qu'elle vive, on veut qu'il soit plus facile de recommencer cette existence morte, que de sanctionner, de solidifier, d'organiser et de parfaire l'état nouveau, établi par des évènements qui sont la consécration de l'opinion. Quand nous sommes en face du cadavre d'un être aimé, nous refusons de croire à cette mort, nous voulons, malgré notre raison même, surprendre des signes de vie sur ces lèvres, sur ces paupières; nous voulons avoir encore entendu ce souffle. Ce n'est que longtemps après l'incroyable coup, que l'état nouveau, l'anéantissement, nous devient la vérité.

Si le gouvernement temporel, se fût au moyen-âge trouvé dans l'étrange détresse où nous le voyons, il n'est pas un prince catholique qni n'eût cherché à le rétablir.

Digitized by Google

C'est ainsi que fut donné aux Pontifes le comtat d'Avignon. Aujourd'hui, ce gouvernement périt isolé, tant le sens secret de la catholicité pressent que l'institution théocratique est effacée du milieu des peuples. Le changement était opéré dans les esprits avant que sur le terrain. Le Piémont n'a pu s'incorporer les états Romains à la face du monde catholique que, parce que la grande révolution était faite dans l'opinion de l'Europe entière.

Ce qui vient d'être dit répond aux objections de plusieurs qui constatent la logique de mon projet, et avouent que les faits me donnent raison, mais qui tremblent encore devant la logique prouvée par les faits.

II

L'*Ami de la religion* me dit que je nie l'infaillibilité de l'Église. Comment le ferais-je, si je ne m'occupe de l'Église qu'en tant que sociale et politique, non en tant que dogmatique et religieuse; je n'avais point à parler de l'infaillibilité et ne l'ai point fait.

Mais un autre, généralisant l'argument, me reproche d'oser accuser l'Église. Si l'Église a une mission sociale, veut-on qu'elle y soit infaillible? Je ne pense pas que nul ose aller jusque-là, car on sanctifierait tous les abus de

Digitized by Google

l'Église dans l'accomplissement de cette mission, l'inquisition, la torture, la permanence du martyre au nom du Dieu qui fait l'homme libre. Disons-le, c'est un éternel jeu de mots que ce terme Église. L'Église est doctrinale, mais elle est aussi la vie de la doctrine dans et par les hommes. L'Église doctrinale, c'est l'âme; la sociale, la politique, la philosophique même sont le corps. Vouloir que l'Église ne soit qu'un être de doctrine, c'est dédoubler l'âme et le corps. Si l'Église est Église dans sa vie doctrinale, elle est Église encore dans sa vie sociale, philosophique, politique. Y a-t-il accord entre la vie doctrinale et la vie politique et sociale de l'Église? Non. Je veux que, comme le corps de saint Paul faisait le mal que son âme haïssait, l'Église sociale ait commis le mal que la doctrinale réprouve; il est commis. Vouloir innocenter l'Église sociale et politique, et même philosophique, pour conserver intacte la doctrinale et religieuse, est donc aussi imprudent qu'irrationnel. Ce n'est que compromettre la doctrine et la religion par les erreurs philosophiques, les fautes, les crimes politiques et sociaux, qui s'attachent à la vie sociale de l'Église.

On veut bien que les hommes soient responsables de ces crimes, non l'Église. Quand un écrivain fait une histoire de l'Église, il en raconte le développement social et politique parmi les nations ; l'accuse-t-on d'impiété, lui dit-on qu'il ne peut parler de l'Église, mais des Pontifes,

Digitized by Google

prélats, évêques, etc., indépendamment de l'Église? Où est l'Église alors? Dans l'Évangile? dans les décisions des conciles et des Papes acceptées par la catholicité? C'est l'Église doctrinale, non la sociale et la politique. Il y a solidarité dans l'Église : Vous voulez, en vain, rejeter les théories anti-sociales, les crimes politiques sur les Pontifes, et tenir l'Église dans un isolement impeccable, si ces théories sont la tradition même de l'Église sociale, si ces crimes politiques sont la conséquence naturelle des théories sociales adoptées. Comment l'Église, qui en tant que doctrinale, a été si attentive à se préserver du contact des hérésies, s'est-elle faite, en tant que politique, la complice de toutes les théories politiques et sociales, destructives de la liberté de l'homme et de sa propre doctrine?

Veut-on innocenter les fautes sociales au nom de la doctrine? Dans l'ordre moral, l'Église a condamné, avec raison, comme hérésie cette théorie qu'on voudrait, pour la défendre, reporter à l'ordre social et politique, c'est la théorie de l'absorption de l'âme dans une contemplation qui permettrait toutes les monstruosités du corps. C'est la séparation de l'âme et du corps, quand la vie en est le lien, quand la vie haute et vraie est l'inspiration du corps par l'âme. Le corps et l'âme de l'Église sont séparés, qu'on s'étonne encore de son état de langueur et de mort. Et je ne crois pas que le monde puisse présenter un second exemple de contradictions aussi inouï, que la doc-

Digitized by Google

trine méthaphysique et religeuse de l'Église en regard de ses traditions politiques et sociales. Lorsqu'on contemple ce fait se perpétuant dans les âges, on se demande comment il a pu exister un seul moment. S'il est un spectacle qui donne de l'humanité une idée lamentable, c'est celui-là. Tous les principes sont là, et ce qui devrait être la conséquence des principes, en est la violation. Nous chercherons, dans un prochain ouvrage, quelle a pu être la cause première de cette déviation aux principes. Ici, contentons-nous de remarquer que, si l'Église doctrinale avait su faire pénétrer et infondre en la sociale les divines doctrines, nous aurions, ce qui est l'aspiration de notre âge, le christianisme socialement appliqué. Il aurait passé, successivement, de la doctrine dans l'Église, de l'Église dans les consciences, des consciences dans l'État et le sacerdoce constitués par elles, dans les mœurs et dans la vie enfin. Ainsi, comme parle Montaigne, l'aimant attire non-seulement une aiguille, mais infond en elle la faculté d'en attirer d'autres. Nous savons quelle est l'âme de l'Église, et delà il est aisé de décider quel devrait être le corps.

Digitized by Google

III

M. l'abbé Cognat veut que je ne soupçonne même pas l'existence du surnaturel. Cependant il déclare, lui-même, que j'admets la notion du Dieu chrétien. Il va même jusqu'à dire que j'en fais la preuve avec force et solidité. Or, cette notion suppose nécessairement la permanence du surnaturel dans la vie de l'homme et du monde. M. Cognat tombe dans une étrange contradiction.

Il faut aussi que je dise à M. Cognat que, philosophiquement et en méthode, la foi ou croyance est le terme opposé de la certitude, que cette foi est l'intuition, l'entrevision de l'absolu dont la certitude est la connaissance fixée par la science. J'ai donc le droit de dire que, pour admettre cette foi, il n'est pas nécessaire d'admettre tel ou tel Dieu, puisqu'elle est de l'essence de l'esprit de l'homme. Il faudrait mettre de côté les premières notions de la métaphysique, pour ne pas voir que je ne parle pas ici de la foi chrétienne.

Je pourrais aussi demander à M. Cognat : comment un esprit auquel il accorde de la vigueur, de la force, de la solidité quand il est de son avis, perd subitement ces qualités quand il n'en est plus. Mais je ne veux pas le suivre sur le terrain des personnalités, qui ne sont pas des preuves.

Digitized by Google

IV

L'*Union* prétend que je nie à l'Église le droit de souveraineté sur elle-même. Mes deux écrits, sur cette matière, tendent au contraire, à le lui sauvegarder. Ce droit est inamissible, et les sacerdoces qui ne l'ont point ne sont pas de véritables sacerdoces, parce qu'ils sont incapables de protéger et d'assurer la liberté de la conscience religieuse. Ce droit est, à mes yeux, la véritable cause d'institution sociale de l'Église, puisque le propre de ce sacerdoce, indépendant de tout ce qui n'est pas Dieu et la conscience, est de garantir imprescriptiblement la liberté de la conscience devant Dieu. Mais pour que ce droit soit réel, non fictif, il ne faut pas qu'il appartienne aux gouvernants de l'Église, à l'exclusion des consciences, ce qui établit une théocratie, un pouvoir qui, au lieu de sauvegarder, détruit la liberté de la conscience. Je veux et je crois établir *la liberté de l'Église par les consciences, la liberté des consciences par l'Église* (1). Le principe de la *souveraineté de communion*, que je pose

(1) Et qu'on le remarque, c'est la vraie loi d'existence de la liberté des consciences et du sacerdoce.

Digitized by Google

comme la loi sociale du sacerdoce, est, pour qui veut le peser, tout à la fois, la consécration de la souveraineté de toute église, et par conséquent, de l'Église catholique sur elle-même, en même temps que la garantie que ce droit de souveraineté ne sera pas confisqué, soit par les chefs de l'Église, soit par les gouvernements contre les consciences. L'Église sociale a oublié que les consciences sont aussi l'Église, qu'elles sont sa base sociale; elle a voulu se passer des consciences, et ce sont aujourd'hui les consciences qui veulent se passer de l'Église. Et l'on s'étonne que l'Europe semble lasse de christianisme. Les consciences ne reviendront sans défiance à un sacerdoce, que lorsqu'elles sentiront qu'il est basé dans un principe social qui les protége aussi bien contre le prêtre que contre l'État. C'est parce que l'Église catholique a seule, de tous les sacerdoces, l'institution nécessaire pour pouvoir être une assurance de liberté aux consciences, sans mettre en hasard la notion de Dieu et le lien de l'homme et de Dieu, qu'elle doit survivre à tous les sacerdoces, si elle sait se ramener au vrai principe social de la souveraineté du sacerdoce sur soi-même : la *souveraineté de communion.* Je veux le répéter : il n'y a pas d'autre souveraineté sur soi-même pour l'Église sociale, que la souveraineté de communion, et ce principe protége aussi bien la conscience humaine contre les autocraties gouvernementales, que contre les théocraties.

Digitized by Google

Il est donc bien imprudent à M. Laurentie d'avancer contre toutes mes théories, que j'établis des organisateurs d'Église d'état. Je nie absolument toute Église d'état, protestante ou catholique, théocratique ou autocratique, et la fin de mon projet, comme la conséquence forcée de mes principes, est d'anéantir, dans un temps donné, toute Église autocratique, comme je m'efforce d'anéantir aujourd'hui la théocratie. C'est à ce but que j'ai visé en m'imposant le devoir de chercher quelle est le vrai principe social constitutif du sacerdoce. J'ai touvé, et j'espère avoir démontré que ce seul principe était la souveraineté de communion, véritable dogme social, parce qu'il est unique pour assurer la vie libre, la marche régulière des nations, surtout des nations chrétiennes. Ce principe évite les oscillations où le monde se traîne depuis des siècles, et où vous le suivez vous, catholiques, qui ne sachant vaincre l'autocratie gouvernementale, retombez à la théocratie; comme le protestantisme ignorant les moyens d'échapper à la théocratie, se jette dans l'autocratie des empires. Ce sont deux excès, donc deux faussetés.

Mais un autre prend l'idée inverse et me dit au contraire, que je conserve un vestige de gouvernement temporel, en admettant une propriété territoriale consacrée par la catholicité à la papauté. Il prend ombrage de ce que les rois vont sanctionner par leur accord, ce que la cons-

Digitized by Google

cience catholique considère comme une condition de liberté pour elle-même. Étrange susceptibilité d'un ami de la liberté, et qui tourne contre la liberté même! Il n'y a pas gouvernement, puisqu'il n'y a pas de sujets; un droit de propriété ne confère ni droit politique, ni droit sur les hommes, mais assure seulement une indépendance légitime. Et, si l'on pense que ce droit de propriété est de la catholicité, non de la papauté, on verra bien alors que c'est la conscience catholique qui, par ce moyen, se fait indépendante contre les empiétements des rois, comme elle se protége par la *souveraineté de communion*, contre les empiétements du sacerdoce. La conscience catholique a donc double garantie de liberté.

Contre les rois :

1° Elle se fait concéder par eux un droit imprescriptible de propriété, dont l'usufruit, donné à la papauté, assure sa libre action ;

2° Elle constitue, sans et malgré les rois au besoin, l'indépendance financière et réelle de son sacerdoce.

Contre le sacerdoce :

1° Parce que, lui assurant son indépendance, elle le fait être socialement, et que le sacerdoce ne pouvant être sans elle, ne la peut plus opprimer ;

2° Parce que n'ayant plus de gouvernement, le sacerdoce ne peut se croire un droit divin sur les hommes, parce qu'au contraire, n'ayant que la jouissance des pro-

Digitized by Google

priétés catholiques, il sentira qu'il ne peut être socialement que par les hommes.

Et une fois ce mécanisme compris par la conscience moderne, il est impossible que les rois y portent atteinte, ce serait pour eux un danger qu'il est facile d'apprécier.

Tout homme qui, dans cette grave question, ne partira pas avant tout de la liberté de conscience, ne trouvera pas l'institution vraie qui la fait libre et solidement libre, mais il l'exposera aux hasards des ambitions gouvernementales ou sacerdotales. C'est ce qu'il faut également redouter et fuir. La séparation absolue du sacerdoce et de l'État, sans garanties pour la liberté de la conscience, l'expose à jamais, vis-à-vis de l'État. Il ne faut pas que la guerre juste contre un sacerdoce théocratique, aveugle les amis de la liberté, jusqu'à les faire agir contre la liberté de conscience, croyant qu'ils n'agissent que contre le sacerdoce. Le sacerdoce est le représentant officiel et social de la liberté de la conscience, si l'on sait l'amener à une institution qui fasse lui libre des rois, la conscience libre de lui. Il faut donc arracher au sacerdoce les prérogatives qui lui permettent de peser sur la conscience, mais lui conserver, avec la jalousie de l'amour de la liberté, celles qui le mettent à même de la protéger contre l'État. Tant qu'on ne comprendra pas ce balancement nécessaire, je dis qu'on n'aura pas compris ce que c'est que la liberté de la conscience, ce

Digitized by Google

que c'est que le sacerdoce, ce que c'est que la mission sociale du sacerdoce, ce que c'est que le rapport vrai de la conscience, du sacerdoce et de l'État. Socialement considéré, le sacerdoce, encore un coup, est la représentation de la liberté de conscience; garantissons-le donc jusque-là qu'il puisse rendre la conscience libre, mais rien au-delà, parce qu'ayant évité l'ambition des rois, la conscience se replongerait sous le joug du sacerdoce exalté. Le sacerdoce est fait pour la conscience libre, et non la conscience libre pour le sacerdoce, par une loi plus stricte encore, que celle qui fait les rois pour les nations et non les nations pour les rois. Vous êtes les serviteurs des serviteurs de Dieu a dit le Christ.

V

Mais l'*Union* reprend et m'accuse de faire peser exclusivement sur les Papes et les gouvernants de l'Église l'idée préconçue de la théocratie. Or, c'est le contraire que j'établis, car je les innocente en partie, en montrant comment les Barbares furent naturellement portés à créer à la Papauté un pouvoir temporel. Mais il faut bien dire que si l'Église n'avait pas été préparée par certaines doctrines, que j'examinerai en leur lieu, à l'accep-

Digitized by Google

tation de cette puissance, jamais elle ne l'aurait accueillie, jamais non plus elle n'aurait adopté la théorie sociale du droit divin, la théocratie; jamais elle n'aurait donné sa faveur marquée à l'absolutisme. et n'aurait fait, de tous ces errements, la tradition même de son gouvernement jusqu'à nos jours.

Je n'imagine donc pas que le moyen âge soit sorti tout armé du cerveau des Pontifes, et ceci répond en même temps à MM. Cognat et Laurentie; mais je dis, avec tout ce qu'il y a de critique historique, que le moyen âge a été le résultat de la double force de la barbarie et de la théocratie. Et j'ajoute que les sociétés modernes, se dégageant par degré des entraves de l'une et de l'autre, au moyen des principes du christianisme et de la loi naturelle, promettent au christianisme, cette sublimation de la loi naturelle, une application qu'il n'a jamais eue.

Non, ce n'est pas l'Église qui a constitué historiquement l'absolutisme royal, c'est la barbarie, et c'est elle encore qui y a ajouté l'absolutisme de l'Église. Mais l'Église a sanctionné l'une et l'autre par la théorie du droit divin et par la théocratie spirituelle et matérielle; et si la barbarie a été cause d'absolutisme dans le fait, l'Église s'en est constituée et en reste la cause morale par la sanction que sa philosophie et sa doctrine sociale ont donnée au fait barbare.

Peut-on, d'ailleurs, aller jusqu'à dire que la théocra-

Digitized by Google

tie de l'Église n'ait pas eu son utilité dans les âges qu'elle a traversés? Si je pense à l'utilité qu'aurait eue l'Église socialement et politiquement fidèle à l'esprit du Christ, je trouve que c'est une balance difficile à faire que celle des maux qu'a causés la théocratie, des progrès chrétiens qu'elle a ralentis ou empêchés ou détruits une fois opérés, tout cela mis en regard du bien qu'elle a pu engendrer chez des peuples ignorants. Du reste, nier les bienfaits de la théocratie, ne serait en aucune façon nier les services rendus par l'Église. L'immortelle doctrine du Christ qu'elle a partout et toujours portée aussitôt qu'elle était affranchie des préoccupations de la théocratie spirituelle et temporelle, de la politique et de la puissance, a pu parfois parler haut par l'influence même que cette puissance, cette politique, cette théocratie spirituelle et temporelle donnaient à l'Église. Mais suit-il de là que la théocratie soit la seule et la véritable voix qui doive prononcer dans le monde le nom du Christ ? Non, elle est éteinte à jamais, cette théocratie, non pas forme, mais représentation mensongère, momentanée, et qui n'aurait jamais dû être, d'une doctrine qui, par ses principes la niait, loin de la nécessiter. Cherchons donc, et trouvons ensemble, au lieu de disputer, la véritable forme qui moule, philosophiquement et socialement, l'esprit religieux et moral du Christ. Et n'oublions jamais, dans cette tentative, que l'abandon absolu de toute théocratie par l'É-

Digitized by Google

glise, est une condition première pour que le monde moderne consente seulement à discuter avec le catholicisme.

Quant à cette société moderne, que vous affectez de ne pas connaître, que vous ne savez où prendre, elle est née de l'esprit du christianisme, infiltré par l'Église durant les générations. En sorte qu'on peut dire que c'est l'Église elle-même qui a vaincu sa propre théocratie, en inoculant dans les peuples l'esprit du Christ, qui la contredit et devait la vaincre. Cette société moderne est née le jour où les principes du christianisme sont devenus un code social; ce jour-là, vous le connaissez; n'osez-vous donc le nommer? c'est 89.

Non, ce n'est pas parce que la société moderne ne supporte pas le pouvoir temporel que j'en veux la destruction. C'en est l'occasion, non la cause. Je ne saurais avoir de complaisance pour qui que ce soit dans des questions de principes. Une seule chose doit y animer l'homme, la vérité. Les raisons de ma réprobation sont plus haut placées, je les trouve dans la loi naturelle, dans l'équilibre des empires, dans le développement de l'humanité, dans les principes métaphysiques, dans les dogmes chrétiens et catholiques, dans les paroles de Moïse et du Christ.

Toute l'argumentation du parti prétendu catholique roule sur cette funeste impiété : le sacerdoce catholique et la société moderne ne peuvent pas vivre ensemble. Il

Digitized by Google

semble qu'on entende les excessifs de la destruction. Détruisons la société moderne, disent les uns; détruisons le sacerdoce et le christianisme, disent les autres. Je sais qu'il y a des catholiques qui veulent tenir un langage plus radouci; mais tant qu'on pourra ramener leur doctrine à la théocratie, ils seront entraînés dans la même conséquence.

La vérité est là : La société moderne, fruit du christianisme, ne peut vivre avec la théocratie, fruit de la barbarie. C'est parce que la société moderne est fruit du christianisme, qu'elle fait aujourd'hui la guerre à la théocratie de l'Église. Que si le sacerdoce catholique laisse la théocratie et tire enfin les conséquences philosophiques et sociales du christianisme, comme la société moderne tente, en se trompant parfois, de le faire, il pourra donc vivre avec la société moderne, puisque tous deux seront chrétiens. Mais le parti prétendu catholique repousse le christianisme de la société moderne, pour défendre la théocratie de l'Église; il oublie le christianisme de l'Église pour imposer les institutions barbares à la société moderne chrétienne. Ces catholiques renient le Christ, son esprit et ses conséquences, pour défendre à jamais le pouvoir usurpé du sacerdoce; qu'ils se jugent donc eux-mêmes.

On affecte de redouter les excès de la souveraineté de nation, de la souveraineté de communion; redoute-t-on

Digitized by Google

les excès de l'absolutisme ? Non, on les aime. Mais d'ailleurs quels excès peuvent commettre les souverainetés de nation et de communion ? La souveraineté de communion, instinctivement respectée par Moïse, posée par le Christ, ne s'arroge pas le droit de créer un Dieu à sa fantaisie, mais elle s'attribue le droit, qui doit être désormais imprescriptible chez les peuples, de constituer socialement son sacerdoce, et d'assurer l'indépendance de la conscience religieuse contre l'Etat et contre le prêtre. Vous proclamez tous la liberté de conscience, qu'est-elle sans cette garantie, qui n'est que son exercice même? La souveraineté de nation consacrée instinctivement par Moïse, rationnellement par les docteurs chrétiens, ne s'arroge pas le droit de faire les lois absolues de la morale, de la justice, mais elle s'attribue le juste droit de modeler la société sur la connaissance que les époques diverses *ont* de ces lois absolues, et de proportionner la somme de liberté au respect même que les hommes sont capables de leur porter.

Tels sont les beaux principes et la belle marche de la société, vraiment chrétienne, que nous appelons la société moderne. Renoncez à jamais à lui ôter ce double droit divin, ou vous serez écrasés dans le tourbillon de justice que Dieu souffle sans cesse sur le monde par les vérités religieuse, phisolophique et sociale. Vous prétendez modérer la révolution par la théocratie, prétention qui in-

Digitized by Google

dique peu de vues pratiques et que les faits condamnent. L'avez-vous modérée en 89? Vous l'avez causée et, l'ayant causée, vous l'avez exaspérée, comme vous l'exaspérez encore aujourd'hui et comme vous lui causerez encore, je le crains, de nouvelles folies et de nouveaux délires. Si vous saviez ce qu'il y a d'aspirations vraiment chrétiennes dans cette révolution tant maudite, vous la regarderiez avec des yeux d'indulgence et de justice. Mais, que dis-je, que peut voir l'excès, que son excès même! Si encore vous n'empêchiez pas la révolution de voir combien elle-même est chrétienne, si vous n'empêchiez pas les hommes qu'elle enthousiasme de le sentir, et si par là, vous ne les entraîniez pas à nier le christiansme pour conserver la liberté! Mais vous vous appliquez à cacher les principes sociaux du Christ pour river, ouvertement ou en secret, la chaîne théocratique au cou des peuples abusés.

Ils sont aveugles ou conducteurs d'aveugles, tous ces hommes religieux qui tentent encore de faire durer, malgré la lumière qui veut éclater à tous les yeux, ce long quiproquo qui a fait confondre par presque toutes les intelligences et dans tous les partis, la religion avec la théocratie. Qu'ils retombent sur le cœur de ces tristes défenseurs de la théocratie, les remords des maux que la religion, la morale, la société et Dieu même ont soufferts, souffrent et souffriront encore dans cette lutte, la plus déplorable de l'histoire peut-être, car on y voit les défen-

Digitized by Google

seurs de l'âme et de l'esprit, ne croire ni à l'âme ni à l'esprit, puisqu'ils ne leur veulent de force que par la matière.

Tout homme qui tente l'union de la théocratie, fût ce dans son ombre, avec la liberté, tente une œuvre impossible, insensée, sacrilége. Vous affirmez aux sociétés que vous voulez la liberté de conscience, la liberté civile et politique; vomissez donc loin de vous cette théocratie qui les viole toutes, sinon, soyez cyniquement vrais, et, dites tout haut : Peuples, nous voulons tuer vos libertés que le Christ a enseignées, dont le Dieu du catholicisme est le principe, nous oublions Dieu et le Christ pour la théocratie et l'absolutisme; peuples, soyez les esclaves du droit divin.

Et vous dites que les passions perverses sont en revolte contre l'Église, mais les justes aspirations, les droits sacrés des hommes, sont aussi en révolte contre ses théories sociales. Qui soulève les passions perverses, sinon ceux qui violent les droits sacrés? Que l'Église abandonne des théories sociales où elle blesse la justice de son Dieu et des hommes, et ses vertus intimideront plus les passions perverses que son sceptre, son trône, ses soldats et ses armes. Où étaient les armes, le sceptre, le trône, les soldats du Christ, des martyrs? L'histoire que l'Église propose à notre admiration, à notre imitation, nous montre que c'est sans armes, sans soldats, sans

Digitized by Google

trône, que l'Église à opéré et est appelée à opérer, sans cesse, la régénération du monde. Quels chrétiens êtes-vous donc, si vous doutez autant de la force de la vertu chrétienne, que de l'histoire même du Christ et du christianisme ? Êtes-vous des chrétiens? Vous êtes ces demi-politiques dont le Christ a raillé la sagesse courte, en appelant folie son éternelle sagesse.

Mais un autre affecte l'homme pratique et le jugeur d'hommes, il me dit : l'espèce humaine est amie des jouissances, vous voulez des héros, vous n'aurez plus de prêtres si vous exigez trop d'eux.

Celui-là craint que je n'appauvrisse l'Eglise par mon projet ; qu'il se rassure : Je sais qu'on ne veut plus de martyres ; je ne fais pas de la pauvreté une règle, mais une perfection. Je n'appauvris pas l'Église, je l'enrichis, mais je mets les gouvernants de l'Église dans la nécessité de sentir qu'ils ne se suffisent pas à eux-mêmes par droit divin, qu'ils ne sont rien socialement, et n'ont rien sans la catholicité, et que, par conséquent, ils doivent à la catholicité l'emploi et le compte de l'emploi de la richesse catholique.

Et maintenant, vous qui voulez accepter l'humanité telle qu'elle est, et ne la voulez voir que basse à votre gré, vous commettez deux fautes, l'une contre le christianisme, l'autre contre l'homme.

Pourquoi le christianisme tente-t-il l'élévation de

Digitized by Google

l'homme par l'inoculation de la vie du Dieu toujours présent et toujours agissant ? accepte-t-il l'homme tel qu'il est? Non, il l'entraîne à Dieu. Le suppose-t-il si bas qu'il soit, incapable d'y monter ? Non, il lui assure qu'il a toute force communiquée par l'infini pour y arriver. Votre mot est donc anti-évangélique, ce n'est pas tout, c'est une calomnie contre l'humanité.

L'homme a ses vices, mais il a sa grandeur, sa grandeur est sa nature, aussi bien que sa défaillance et sa bassesse. Quoi que vous disiez et fassiez, calomniateurs de l'homme, qui l'entretenez dans sa bassesse, au lieu de l'en sortir, l'homme aura toujours l'appétit du vrai, du beau, de la justice, il aura donc toujours la faim inassouvie de Dieu par les lois absolues qui le font toucher à l'homme dans la vie. L'homme est double, il a toujours du héros, toujours du bas. Vous qui ne voyez que le bas, vous m'apparaissez comme ces peintres menteurs de réalité, qui ne veulent voir le réel que dans le laid. La beauté est plus réelle que la laideur, en principe et en fait; la beauté, la vérité, le bien sont inhérents à l'esprit, à la chair et au cœur de l'homme, et ce supernaturel, lui est aussi naturel, que son naturel même.

Hommes amollis, vous ne voulez pas qu'ils soient des héros, les prêtres du Christ, ces exceptions des exceptions dans l'humanité! Quittez tout et me suivez, c'est la vocation du prêtre. Mais, à prendre moins haut, les na-

Digitized by Google

tions ont-elles des armées pour avoir des lâches? Pourquoi la catholicité aurait-elle des prêtres pour avoir des jouisseurs? Le prêtre est le représentant vivant de l'idée du sacrifice dans l'humanité, et de la souffrance du Christ dans la religion; c'est sa gloire, sa force, sa prédication, sa sainteté. La France a un million d'hommes qui deviennent les héros de la nation au jour de la bataille. Que leur faut-il pour cela? Savoir mourir. Nous voulons des prêtres qui soient les héros de l'humanité. Que leur faut-il? Savoir souffrir. Je dis que si l'armée ne sait pas mourrir pour la patrie, il n'y a pas d'armée. Je dis que si le sacerdoce ne sait pas souffrir, il n'y a pas de sacerdoce. Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait. Avons-nous ce sacerdoce? Église, tremble donc de laisser la catholicité sans sacerdoce.

Toute la question est donc là, entre ce que veut le parti prétendu catholique, et ce que je propose : L'indépendance de la conscience catholique et de l'Église a-t-elle besoin, pour être garantie, d'un droit politique attribué à la papauté, ou bien l'est-elle suffisamment par un droit de propriété territoriale reconnu à la catholicité, et qui, joint aux autres conditions de liberté que j'ai énumérées, assure à la papauté sa libre action, son accord avec la catholicité étant, d'ailleurs, assuré par l'indépendance financière constituée par le suffrage de communion.

Avec le droit de souveraineté politique, l'indépendance

Digitized by Google

de l'Eglise se perd, je l'ai prouvé; sa dignité, dans nos sociétés, s'abaisse, je l'ai prouvé; les principes du catholicisme sont violés, je l'ai prouvé; la marche de la société moderne entravée, je l'ai prouvé. Avec le droit de propriété garanti, l'indépendance matérielle est sauvegardée, l'Église se relève, parce que, spirituelle et libre, elle devient l'alliée nécessaire des sages libertés modernes; les principes du catholicisme sont respectés, et l'esprit de liberté qui anime les dogmes, passe enfin dans les faits.

Ainsi, le Pape est souverain pour que la conscience catholique ait la souveraineté de soi-même; il est souverain sans sujets pour que nulle conscience dans la catholicité ne puisse porter le poids de sa souveraineté; il est souverain pour protéger la liberté de la conscience, il ne l'est plus pour l'anéantir. Le voilà, ce roi sans sujets, sans royaume de ce monde, vous dites vrai en croyant railler : Son sceptre est un roseau, ce roseau porté par les mains saintes du Christ, qui ne s'est jamais rompu dans ses doigts sacrés, et que nulle tempête ne pourra jamais arracher ou briser. C'est bien là le juste sceptre de l'humilité, comme ses seules armes sont la croix; et le Christ, en le recevant de la main des tourmenteurs, l'a consacré à jamais. Quand donc sentirez-vous, pseudo-catholiques et pseudo-chrétiens, que la force matérielle de l'Église et de tout ce qui est de l'Église, fait que la société matérialisée ne considère l'Église que comme une acheteuse et

Digitized by Google

une vendeuse, une coureuse de richesses comme elle-même. Savez-vous deux moyens de vaincre le matérialisme de cette société, qui vit de jouissances, de convoitises, qui ne sait rien de la vie de l'esprit, qui est tout entière aux grossièretés du sensualisme? savez-vous deux moyens de lui faire sacrifier ses instincts de débauche et ses besoins d'indiscipline? Pour moi, je n'en connais qu'un seul, et Christ affirmait ce que je crois : C'est que l'Église soit la représentation vivante, philosophique et sociale de la doctrine; c'est que, pour mettre d'accord la société moderne avec le christianisme, elle commence elle-même à se mettre d'accord avec lui; c'est qu'elle enseigne le détachement, la vertu, la vie de l'esprit, la vie de l'âme, la pureté, le respect de la morale et des principes évangéliques par l'exemple, par l'exemple, entendez-le bien; et qu'elle complète cet exemple par l'appel de toute science, de tout effort en toute science, et par la preuve sans cesse renouvelée que, comme le Dieu chrétien, elle ne veut l'homme que de sa propre liberté.

Le parti ultramontain m'accuse d'utopie; le libéralisme modéré lui répond que mon travail est le plus vaste et le plus solide qui ait été fait sur la question romaine. Il ne m'appartient pas de le soutenir. Mais, des deux opinions, l'une est certainement fausse. Le paragraphe suivant finira de montrer, par les faits, où est la vérité pratique.

Digitized by Google

L'*Union* termine ses quatre articles de réfutation par ces mots : « *Ou la violence, telle que la poursuit le héros Garibaldi, ou bien l'utopie telle que la rêve le penseur Strada, c'est-à-dire, ou bien l'extermination pure et simple de la papauté, ou bien l'établissement d'une papauté nominale.* »

Le héros Garibaldi, épris de l'amour de sa patrie, ému de la voir privée, parmi les nations modernes, d'une place qu'elle ne peut acquérir que par l'unité, cherche à détruire le gouvernement temporel qui en est l'éternel obstacle. Il a l'arme des héros, son épée.

Le penseur Strada, ému des maux que souffrent la société et l'Église, par l'abandon du christianisme, en cherche la cause et le remède. La cause, c'est la théocratie ; le remède, c'est la découverte du véritable principe social constitutif du sacerdoce. Et il tente, sur ces bases, l'union du monde moderne et du sacerdoce, afin que le christianisme puisse, par là, répandre et compléter ses bienfaits.

Le penseur Strada ne poursuivra pas cette tâche avec moins d'ardeur que le héros Garibaldi n'accomplit la sienne. Pour vous, frappez tous, chaque plaie que vous me ferez sera comme une bouche nouvelle par qui parlera et s'épanchera la vérité.

Digitized by Google

VI

LE STATU QUO ROMAIN

Avant de terminer, arrêtons-nous donc à considérer l'état actuel de l'Église. Quand je le pénètre jusqu'au fond, je vois, dans le *statu quo* romain, la solution que je propose, mise en activité par la force même des événements. Elle est incomplète, sans doute, mais elle a déjà ses éléments de perfection.

Qu'est-ce, en effet, que le *statu quo?* il est double.

Vu d'une face, c'est l'armée d'occupation française à Rome, c'est l'Italie arrêtée dans sa complète organisation, c'est la conspiration en permanence sous l'égide de la papauté, c'est l'appel continu à l'Autriche, c'est la menace toujours présente d'une conflagration européenne.

Ces conséquences, chargées d'anxiétés et de désastres, frappent tous les yeux, et les patriotes italiens, les amis

Digitized by Google

de la liberté, ont tout droit d'en gémir, aussi bien que ceux qui veulent sincèrement la paix de l'Europe et l'affranchissement de la papauté et de la religion.

Mais il ne faut pas se borner à considérer dans le *statu quo*, ces seuls effets les plus extérieurs, non les plus actifs. Si l'on approfondit, on ira jusqu'à voir que l'état des choses ruine et détruit bien plus réellement le gouvernement temporel de la théocratie, qu'il n'atteint la liberté; il retarde l'une, il anéantit l'autre.

Quelle est, en effet, l'autre face du *statu quo* : 1° c'est lapapauté réduite au territoire de saint Pierre, c'est-à-dire sans budget suffisant à ses besoins, sans les riches bénéfices italiens qui la soutenaient. C'est donc la papauté sans finances produites par un gouvernement temporel depuis deux années environ; 2° c'est la papauté refusant des subventions des gouvernements; 3° c'est la papauté demandant à la catholicité son indépendance financière. C'est donc la papauté réalisant dans les faits, depuis deux ans, sans en comprendre la portée ni la formidable conséquence, que la sagesse pratique de notre temps saura en tirer, c'est, dis-je, la papauté réalisant le projet même que j'ose proposer, l'*Eglise vivant et se constituant depuis deux ans par la catholicité.*

Entre mon projet et la réalité mise en œuvre dans le *statu quo* romain, quelle est la différence? Dans le *statu quo* la solution est instinctive; on ne la veut pas avouer

Digitized by Google

solution, bien que les faits, comme les principes, la fassent telle; on veut qu'elle soit une situation anormale et impossible, quand il n'y a d'anormal et d'impossible que les exigences de Rome. On veut donc rompre avec le *statu quo* et rejeter le dénouement qu'il contient.

Dans mon projet, la solution n'est plus instinctive, elle est analysée, faite rationnelle et pratique; elle est appuyée sur des principes que sanctionnent d'un quadruple sceau, les faits, la métaphysique catholique, la sagesse des nations modernes, la conduite même du Pontife qui, par ses refus, a amené la situation actuelle.

De mon projet, au *statu quo*, considéré dans son essence, il n'y a donc que l'acceptation ou le refus de la solution.

Mais les dénouements que les faits amènent, sont indépendants des acceptations ou des refus; ils sont. Mon projet est donc déjà en solution vivante à Rome, quoique la politique romaine fasse tout pour s'y soustraire. La papauté, réduite à un royaume qui, ne lui donnant rien, n'est plus un royaume, prouve qu'elle peut subsister sans gouvernement temporel, et la preuve se fait à chaque jour et à chaque heure.

Déplorons donc le *statu quo* pour l'Italie, qu'il entrave, mais réjouissons-nous pour la catholicité qu'il éclaire. L'Italie aura Rome, et, quand elle l'aura, la conscience catholique connaîtra ses droits sur son sacer-

Digitized by Google

doce. Elle saura par l'expérience qu'elle peut le faire vivre, comme elle saura que le sacerdoce catholique n'a droit de subsister que par elle et pour elle, parce que seule elle a le droit de le constituer socialement par la souveraineté de communion.

Nous sommes donc heureux qu'aucun projet n'ait pu aboutir, parce que le *statu quo* est plus en avant dans la liberté que tous les projets. Si l'un d'eux eût été adopté, nous serions tombés dans quelque nouveau concordat entre les rois et le sacerdoce, où la conscience aurait couru de nouveaux dangers, ou bien nous serions tombés dans quelque déguisement de sacerdoce d'État. Étrange contradiction! La politique romaine veut l'absolutisme, et le principe de la liberté de la conscience catholique que l'Église est forcée de défendre sous peine de s'anéantir elle-même, la pousse malgré elle dans la liberté, et elle crée, malgré les gouvernements, une situation telle, que *la souveraineté de communion* en sort de toute nécessité.

Les faits sont là; tendez les mains, touchez-les. Le sacerdoce sent-il enfin qu'il n'est rien sans la conscience catholique? S'il ne le sent pas aujourd'hui, qu'il ne vit que par elle, quand le sentira-t-il? S'il le sent, qu'il se tourne résolument vers elle, et qu'il dise : Constitue-moi sans les rois, et soyons l'un à l'autre notre liberté.

Rome, en cet instant, voudrait pousser aux extrémi-

Digitized by Google

tés ; est-ce seulement parce qu'elle se lasse du *statu quo*? Rome est patiente. N'est-ce pas plutôt parce que son singulier tact politique commence à lui faire apercevoir que le *statu quo* a bien plus de dangers pour le droit divin que pour les souverainetés de nation et de communion, pour l'absolutisme que pour la liberté, pour la théocratie que pour l'Italie? Elle voudrait hâter une solution afin d'empêcher qu'on ne s'aperçût qu'elle peut vivre sans gouvernement temporel, puisqu'elle vit.

On raconte que le roi Philippe, entendant Alexandre le Grand, disputer le prix du chant à des musiciens, s'écria : N'as-tu pas de honte de chanter si bien? Et moi, je m'écrie : Eglise, n'as-tu pas de honte d'être si fine politique, toi, la fille de celui qui a tant méprisé toute politique?

Rome analyse bien la position. On a réuni environ vingt millions par le dernier de Saint Pierre depuis un an et demi. C'est plus que la Papauté ne retirait dans le même temps des États Romains, si l'on défalque les charges de l'Etat; qui a donné? La catholicité? Non, nous l'avons dit, mais un parti qui s'obstine à s'appeler catholique, et dont toutes les doctrines philosophiques et sociales, sont la destruction du catholicisme.

Cependant l'Église vit, elle vit d'une partie de la catholicité. C'est un fait. Combien plus facilement vivrait-elle de la catholicité même! Cette petite part du monde catho-

Digitized by Google

lique, suffit déjà à son existence, et l'Église, donne elle-même la preuve de sa vie spiritualisée et détemporalisée en vivant. Sa possibilité de vivre est prouvée par sa vie. Pourquoi, dit-elle, qu'elle ne peut vivre que par le temporel ? Elle est sans temporel et elle vit. Pourquoi, dit-elle, qu'elle ne peut être libre que par le temporel ? Elle est sans temporel et elle est libre, libre contre les rois et contre le monde entier, qu'elle tient en suspens depuis des années. Elle prouve sa liberté du même coup que sa vie.

Elle vit, elle est libre, et dans quelles conditions ? Elle vit avec des charges qu'elle n'a jamais connues au temps de son gouvernement temporel. Elle vit en alimentant la guerre civile dans les États voisins, elle vit avec toutes les dépenses désespérées qu'entraînent les positions et les efforts désespérés. Elle est libre, quand elle est assiégée par ses protecteurs, par ses sujets, par ses voisins. D'où lui vient donc cette inamissible liberté, sinon du principe de la liberté de conscience qu'elle défend. D'où lui vient donc sa vie, sinon de la conscience faite libre.

Combien donc, l'Église serait-elle vraiment libre et forte à vivre, si elle était délivrée de toutes ces circonstances aggravantes de sa situation ? Si spirituelle, elle attirait, non-seulement les dons d'un parti plus politique que religieux, mais, de tous ceux qui voudraient constituer incessamment un sacerdoce, que sa position nouvelle

Digitized by Google

ferait l'allié nécessaire des libertés modernes, comme la morale qu'il enseigne, l'en constituerait un des plus sûrs gardiens. La moralité est la base de la liberté ; que l'Église soit l'alliée de la liberté, et la liberté lui demandra la moralité pour se sauvegarder elle-même.

Oui, Rome sent qu'elle est enfin acculée dans un épouvantable dilemme. C'est sur cette terrible alternative, que le concile de Mai ira briser ou grandir la religion et la moralité du monde. Ou l'abandon de la théocratie et la paix avec les nations modernes et avec l'esprit du Christ, ou la guerre sociale de l'Église contre le monde moderne, et contre le catholicisme lui-même, au nom de la théocratie.

Le *statu quo*, étale à tous les yeux la possibilité pour l'Église d'être sans théocratie matérielle, c'est un fait irréfragable qui a déjà assez duré pour qu'on le comprenne et qui précipitera à lui seul et à jamais le gouvernement temporel. En vain Rome veut y échapper en hâtant la solution par des violences suscitées. Au point où nous sommes arrivés, on n'en peut sortir par la reconstruction des État Romains, on n'en peut sortir par la neutralisation du territoire de Saint-Pierre, car cet Etat nouveau aurait, il est vrai, l'inconvénient de conserver le principe théocratique, mais, n'aurait pas l'avantage de faire vivre la Papauté, puisqu'il est, dès aujourd'hui, certain qu'il est insuffisant à sa vie. La Papauté serait donc

Digitized by Google

toujours obligée de faire constituer son indépendance financière par la catholicité. La neutralisation du territoire de Saint-Pierre serait le *statu quo* continué, et deviendrait le complément surabondant de la preuve que la Papauté peut vivre sans gouvernement temporel, comme aussi, qu'elle ne peut vivre qu'en se faisant constituer par la catholicité. Or, cette preuve n'est plus à faire, elle est faite.

Ainsi Rome, les rois, les faits, les dogmes catholiques, tout pousse avec une égale et invincible puissance à ce principe social, désormais sacré : constitution de l'indépendance financière de l'Église par la catholicité, c'est-à-dire : *Constitution du Sacerdoce Catholique par la souveraineté de communion.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
CHAPITRE	I. — Situation et problème	1
—	II. — Histoire	7
—	III. — Que le gouvernement temporel est la cause de l'affaiblissement de la religion	17
—	IV. — Guerre de l'Église contre l'État et les individus	21
—	V. — Causes de guerre entre l'Église et les individus	23
—	VI. — Causes de guerre entre l'Église et l'État.	33
—	VII. — Attitude des peuples vis-à-vis de la papauté	45
—	VIII. — Examen des solutions proposées	57
—	IX. — Esprit de la vraie solution	65
—	X. — Conditions de la liberté de l'Église	73
—	XI. — Ancienne liberté de l'Église	87
—	XII. — Ultimatum pacifique	95
—	XIII. — Le catholicisme est-il mort?	101
—	XIV. — Le christianisme est le principe de la liberté	107

Digitized by Google

CHAPITRE XV. — Conditions de la liberté des rois et des clergés nationaux..... 113
— XVI. — Conditions de la liberté de conscience. 117
— XVII. — Du seul principe social vrai par droit naturel et par droit divin..... 119
— XVIII. — Contradictions..... 131
— XIX. — A l'Église..... 137

RÉPONSE AUX OBJECTIONS ET DU *statu quo* ROMAIN..... 145

VERSAILLES. — IMPRIMERIE CERF, 59, RUE DU PLESSIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YB 30157

278004

BX1790
S7

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google